

LES  
PECHERIES

DU  
CANADA

PAR  
J. M. LEMOINE,

Auteur de l'Histoire Naturelle des Oiseaux du Canada—  
d'une Etude sur les découvertes de McClure,  
de Kane et de McClintoch, dans les mers  
polaires—Membre de la Société Lit-  
téraire et Historique de Québec.



QUÉBEC :  
ATELIER TYPOGRAPHIQUE DU CANADIEN  
21, RUE LAMONTAGNE.

—  
1863.

AU PEUPLE.

---

*Hommage de l'Auteur*

LES

# PÊCHERIES DU CANADA

---

PREMIÈRE PARTIE

LA PÊCHE DE RIVIÈRES, PISCICULTURE,  
ETC., ETC.

---

CHAPITRE PREMIER

Si " c'est un beau spectacle que celui de l'intelligence humaine disposant des forces de la nature, les divisant, les réunissant, les combinant, les dirigeant à son gré, et, par l'usage habile que l'expérience et l'observation lui en ont appris, modifiant les substances, transformant les êtres," c'en est un encore plus beau et par le temps qui court plus utile que celui qui nous montre " le génie de l'homme exerçant son empire non seulement sur la matière brute qui ne lui résiste que par sa masse, mais encore sur la matière organisée et vive, sur les corps animés, sur les êtres sensibles, sur les propriétés des espèces."

“ Parmi les objets si dignes de l'attention de l'économiste privé et de l'économiste public, comptons la connaissance des productions de la nature, la possession et la propagation des poissons, les plus analogues aux besoins de l'homme.”

Ainsi se résume un des plus féconds problèmes de l'économie sociale, une des questions les plus pratiques, celle de nos pêcheries.

Certes, s'il doit y avoir un moment plus favorable qu'un autre pour discuter une matière si nationale dans sa portée, c'est, ce semble, celui qui nous fait voir parmi ceux à qui le vœu populaire a confié les destinées du Canada, l'Honorable Conseiller pour la Division du Golfe, (le quartier général des pêcheries), et l'Honorable Procureur Général du Bas-Canada, qui dans un parlement précédent s'est acquis le glorieux titre de père des pêcheries ; mais qu'est-il besoin d'adresser spécialement à nos hommes d'Etat du jour des mots que la grande voix du peuple crierait dans l'oreille de toutes les administrations. “ N'oubliez pas nos pêcheries.”

La question des pêcheries, à part son mérite intrinsèque nous arrive en ce moment des Provinces Inférieures recommandée par un triste et solennel événement : l'homme illustre qui depuis des années présidait au développement des richesses marines de la Nouvelle-

Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve, M. H. Perley, écuyer, Commissaire des Pêcheries et Président de la Société d'Histoire Naturelle du Nouveau-Brunswick, vient de succomber, quand sa glorieuse et utile carrière n'était qu'à demi remplie: la mort l'a frappé au moment où entouré d'honneurs, il se préparait à mettre la dernière main à son œuvre de bienfaisance publique, l'augmentation des moyens de subsistance pour le peuple, l'accroissement des objets pour le commerce et partant, des richesses nationales.

Les hommes de science de Montréal viennent de consigner dans le *Canadian Naturalist*, leur tribut de louanges et de regrets, pour un homme dont la mort est une vraie calamité pour les Provinces Inférieures. . . . Et pourtant nos pêcheries à nous, nos richesses naturelles sont bien autrement considérables que celles de la Nouvelle-Ecosse. Qu'avons-nous fait pour les exploiter, pour les développer? Il est vrai que des lois ont été passées pour contrôler et protéger nos pêcheries: on a aussi affermé à des particuliers nombre de rivières sur la côte Nord du St. Laurent, lesquelles étaient précédemment sous le contrôle de la Compagnie de la Baie d'Hudson. On a passé des ordonnances pour forcer les propriétaires de moulins, de construire dans

lettis écluses, des passes pour laisser remonter le saumon l'automne au temps du frai : cependant, la loi sur ce point est violée chaque jour avec une entière impunité.

Oh ! que n'avons nous une organisation semblable à celle des Provinces Inférieures : alors surgiront parmi nous des spécialités qui comme M. H. Perley, identifieront leur nom au développement de nos ressources naturelles.

---

Ce travail a pour but d'appeler l'attention publique sur nos pêcheries, d'en démontrer le prix, l'étendue comme objet exploitable, de dévoiler ce qui a été fait en Canada depuis quelques années et de constater les résultats obtenus du système de protection que les administrations précédentes ont inauguré. Il se divisera en deux parties : 1<sup>o</sup> la première, sera consacrée à traiter succinctement la pisciculture ou propagation artificielle du saumon, avec une description de ce beau poisson et de la truite : 2<sup>o</sup> la seconde, traitera de la pêche des eaux profondes. Voyons d'abord ce que c'est que la propagation des poissons par des moyens artificiels, c'est à-dire ce que les auteurs appellent la pisciculture.

La pisciculture n'est pas une idée nouvelle : c'est la même science que plusieurs des plus beaux génies anciens recommandaient dans

leurs écrits, aux peuples les plus policés de la Grèce, et aux maîtres du monde romain : nous orgueillons Modernes qui quelquefois nous imaginons avoir le monopole des sciences et du progrès, eh bien ! en ceci reconnaissons nos maîtres ; nous ne faisons que continuer l'œuvre d'illustres devanciers et quand, ces pauvres pêcheurs des Vosges, Gehin et Remy tentaient par la reproduction du poisson dans leurs rivières épuisées, de fournir le pain quotidien à leurs familles, non seulement, ils donnaient la solution d'un vaste problème, mais sans le savoir, ils se chargeaient encore de confondre par une preuve éclatante, irréfragable, les doctrines que l'autorité et les écrits de Xenophon, d'Oppien, de Varron, d'Ovide de Columelle, d'Ausone, avaient des siècles auparavant recommandées aux Grecs et aux Romains.

En effet la pisciculture a pour objet de " rendre les eaux aussi productives que la terre, en répandant les semences d'une abondante et utile récolte, dans tous les lacs, dans les rivières, dans les ruisseaux, dans tous les endroits que la plus faible source arrose, et par tout d'augmenter la surface fertile et nourricière du globe, de laquelle nous tirons nos véritables trésors."

Il y a plusieurs moyens de pratiquer la pisci-

culture : d'abord, en transportant avec précaution le poisson même aux lacs, aux rivières, tel qu'on l'a fait en Europe avant et surtout au seizième siècle, avec des succès si marqués ; de cette sorte Maschal a introduit la carpe en Angleterre en 1514, Pierre Oxe l'a donnée au Danemark en 1650 ; plus tard la Suède et la Pomeranie voyaient leurs eaux se remplir de nouvelles espèces, et la Chine envoyait ses beaux cyprins dorés, se reproduire en France, en Angleterre, en Hollande et en Allemagne. Mais, comme ajoute Lacépède, " il est un autre procédé par le moyen duquel on parvient à son but avec bien plus de sûreté, de facilité et d'économie, quoique beaucoup plus *lentement*.

" Il consiste à transporter le poisson non pas développé et parvenu à une taille plus ou moins grande, mais encore dans l'état d'embryon et renfermé dans son œuf. Pour réussir plus aisément, on prend les herbes ou les pierres sur lesquelles les femelles ont déposé leurs œufs, et les mâles leur laite, et on les porte dans un vase plein d'eau, jusqu'au lac, à l'étang, à la rivière ou au bassin que l'on désire peupler. On apprend facilement à distinguer les œufs fécondés, d'avec ceux qui n'ont pas été arrosés de la liqueur prolifique du mâle, et que l'on doit rejeter : les premiers

paraissent toujours jaunes, plus clairs, plus diaphanes. On remarque cette différence dès le premier jour de leur fécondation, si l'on se sert d'une loupe et dès le troisième ou le quatrième jour, on n'a plus besoin de cet instrument pour voir que ceux qui n'ont pas été fécondés par le mâle deviennent à chaque instant plus troubles, plus opaques et plus ternes : ils perdent tous leur éclat, s'altèrent, se décomposent ; et dans cet état de demi-putréfaction, ils ont été comparés à de petits grains de grêle qui commencent à se fondre.

“ Pour pouvoir employer ce transport des œufs fécondés, d'une eau dans une autre, il faudra s'attacher à connaître dans chaque pays le véritable temps de la ponte de chaque espèce et du passage des mâles au-dessus des œufs et comme dans presque toutes les espèces de poissons, on compte trois ou quatre époques du frai, les jeunes individus pondent leurs œufs plus tard que les femelles plus avancées en âge, et celles-ci plus tard que d'autres femelles plus âgées encore ; que ces époques sont ordinairement séparées par un intervalle de neuf ou dix jours, et que d'ailleurs, il s'écoule toujours au moins près de neuf jours entre l'instant de la fécondation et celui où le fœtus brise sa coque et paraît à la lumière, on pourra chaque année, pendant un mois ou

environ, chercher avec succès des œufs fécondés de l'espèce qu'on voudra introduire dans une eau qui ne l'aura pas encore nourrie.

Si le trajet est long, on change souvent l'eau du vase dans lequel les œufs sont transportés. Cette précaution a paru nécessaire même dans les premiers jours de la ponte, où l'embryon contenu dans l'œuf ne peut être supposé respirer en aucune manière....

“ On favorise le développement de l'œuf et la sortie du fœtus en les plaçant après le transport dans un endroit éclairé par le soleil....”

Il est superflu d'entrer dans de plus grands détails sur cette théorie de la propagation des poissons par des moyens artificiels : (\*) l'expérience de tous les pays, a démontré la justesse des données du comte de Lacépède, l'un des plus grands noms dans les sciences naturelles en France.

(\*) Les amateurs qui voudraient s'y livrer, trouveront dans l'admirable petit traité de M. Coste, membre de l'Institut, d'amples renseignements.

## CHAPITRE SECOND

J'ai dans le chapitre précédent fourni quelques données sur la pisciculture, je vais maintenant tâcher de préciser l'état où se trouve actuellement cette science. "Peu se doutent, dit un auteur anglais, des vastes entreprises qui ont été exécutées pour propager artificiellement le saumon."

"Nos amis les français donnent à ce procédé le nom de pisciculture : il a été employé en France depuis quelques années, surtout par Joseph Rémy et M. Gehim, qui s'imaginèrent avoir les premiers en 1842, découvert un art, connu cependant des Romains et pratiqué pendant près d'un siècle par des naturalistes modernes. Aux beaux jours de Rome, non-seulement on s'occupait à propager les poissons, mais encore l'on s'étudiait à communiquer à leur chair des saveurs nouvelles (\*) en les engraisant soigneusement, pour en augmenter le volume.

"On donna une attention très minutieuse à

(\*) Vadius Pollion nourrissait des Muiènes avec la chair des esclaves qu'il faisait mourir : on peut cultiver la pisciculture à moins.

une autre branche de la pisciculture, l'acclimation des poissons d'eau salée dans les rivières d'eau douce. En ceci, comme l'on peut bien penser, on ne réussissait pas sans peine : mais la science et les ressources des Lucullus d'alors étant vastes, inépuisables, le succès d'ordinaire couronnait leurs efforts.

“ Comme ce n'est pas notre fait d'aller demander aux Romains et aux Chinois ce qu'ils entendaient par la propagation artificielle des poissons, nous n'examinerons la pisciculture que dans les temps modernes, sous son aspect utilitaire.

“ C'est à M. Jacobi, parmi les modernes que revient incontestablement l'honneur d'avoir découvert l'art depuis longtemps oublié de la propagation des poissons : en 1763, il publia un compte rendu fort circonstancié et fort intéressant des résultats que trente années d'efforts lui avaient donnés.

“ Ce n'était pas assez pour M. Jacobi, d'avoir fait une découverte, dont la science s'était émue, il voulut que le fruit de son génie reçut la consécration des économistes, entra dans le domaine du commerce : au moment où Jacobi dévoilait au monde ses importantes expériences, plusieurs savants distingués s'occupaient à propager le poisson artificiellement. Le comte de Goldstein écrivait sur cette ma-

tière à M. Fourcroy et Duhamel du Monceau enrégistrait dans son *Traité des pêches*, la nouvelle découverte. L'idée de Jacobi trouvait droit de cité dans le journal de Hanovre, ainsi que dans les mémoires de l'académie Royale de Berlin. Un examen attentif du saumon au temps du frai avait dévoilé au savant français, le mystère de la ponte et de la vivification de l'œuf. Convaincu que la fécondation s'opérait par un acte tout à fait externe, il vit de suite que l'art pouvait suppléer à la nature, de sorte qu'en propageant les espèces sur une grande échelle, l'on pourrait produire une quantité très vaste de poissons avec une entière certitude de succès : la réussite de Jacobi fut si complète que non seulement le gouvernement français s'empara de la nouvelle science, mais qu'il accorda à l'utile savant une pension sur l'état.

“ Les travaux de Gehim et Remy méritent une mention honorable, car c'est surtout à leurs efforts que nous sommes redevables des vastes entreprises qui ont eu lieu dans l'art de la propagation artificielle de toute espèce de poissons d'eau douce. Bien que, comme il a été dit précédemment, ce procédé fut connu des anciens et de quelques savants qui fleurirent il y a près d'un siècle, néanmoins, les deux pêcheurs illettrés des Vosges ont droit à

la même gloire que s'ils eussent eux mêmes originé la pisciculture. Quand ils firent la première tentative, ils ignoraient que cela eut jamais été précédemment essayé.

“ Ces deux hommes vivaient à la Bresse, obscur village du département des Vosges, territoire en renom à cause des succulentes truites que la Moselle et ses affluents fournissent aux populations d'alentour. La tentative de propagation artificielle que Gehim et Remy entreprirent fut suivie d'un succès instantané et complet ! et pour les encourager, la Société d'Emulation des Vosges leur vota une somme considérable et une médaille en bronze. Ce ne fut néanmoins qu'en 1849 que les procédés de Gehim et Remy, attirèrent le degré d'attention que leur importance économique et scientifique réclamait. Le Docteur Haxo, d'Epinal, communiqua à l'Académie des Sciences, à Paris, un travail soigné sur la pisciculture, qui fixa sur les deux pêcheurs l'attention de l'Académie et du peuple français. Le gouvernement d'alors s'occupa de la découverte ; convaincu que tout ce que l'on en disait était vrai, il prit des mesures énergiques pour empoissonner toutes les rivières de la France, surtout celles des départements pauvres : les deux pêcheurs des Vosges, sous ses auspices se mirent à l'œuvre et bientôt les plus belles

rivières du royaume fourmillèrent de poisson.

“ Le système en question a été introduit en Espagne, en Hollande, dans la Grande-Bretagne et dans plusieurs autres contrées. On se figurera les proportions que la nouvelle industrie prit à l'étranger, puisque les bassins et autres structures érigées par le gouvernement, à Bâle, pour la propagation artificielle du saumon, des truites, de la carpe et autres délicieux poissons, couvrent une étendue de vingt cinq acres de terre. Il existe aussi à Huingue un vaste laboratoire pour le même objet, qui produit le poisson par milliers et qui alimente les ruisseaux et les rivières environnantes.

“ Ce fut M. Shaw, qui le premier en ce pays (l'Angleterre) essaya la propagation artificielle du poisson: il y a de cela près de vingt-six ans: ses expériences dans leur objet différaient de celles de Jacobi, il voulait résoudre un problème d'histoire naturelle par rapport au saumon. M. Boccus, ingénieur civil a aussi travaillé dans le même sens. Il a sur le domaine d'un seul propriétaire, produit, dit-on, 120,000 truites: il fit aussi, avec succès, des tentatives de pisciculture à Chatsworth et ailleurs. Le procédé de la fécondation artificielle a été introduit en Irlande. Deux entrepreneurs gentilhommes anglais pos-

esseurs de capitaux, les MM. Ashworth, d'Egerton Hall, près de Bolton, ayant acheté les pêcheries de Lough Corribb se mirent en tête de résoudre la question suivante : " Les pêcheries au saumon de l'Irlande peuvent-elles être restaurées à leur ancien état de fécondité ? Ce fut M. Ramsbottom, de Chitheroe, qu'ils employèrent pour diriger les essais de culture : M. Halliday fournit un compte rendu de ces opérations, dans une lettre qu'il adressa aux Commissaires des Pêcheries de l'Irlande ; nous allons en emprunter un passage.

" Le 14 décembre 1852, on choisit un petit ruisseau à Outerard, que l'on intercepta d'une digue, afin d'avoir une provision constante d'eau pour l'essai que l'on voulait tenter. On plaça à six pouces de la surface de l'eau dans la digue, trois conduits de bois, de deux pouces carrés et longs de quelques pieds, lesquels conduits servaient à conduire l'eau aux boîtes où devait reposer le frai, tandis que l'excédant de l'eau s'échapperait par son cours naturel. Les boîtes sont longues de six pieds, larges de dix-huit pouces, neuf pouces en profondeur, ouvertes et déposées sur le sol en deux rangs avec une inclinaison de deux à trois pouces à chaque boîte, le bout de l'une reposant contre le bout de l'autre : elles sont de plus encaissées dans le sol jusqu'à un pouce du haut.

On dépose à l'intérieur d'abord une couche de petits cailloux fins, ensuite des cailloux plus gros, la couche supérieure se compose de petites pierres : le tout peut avoir six pouces de profond. On pratique dans le bout de chaque boîte une ouverture longue de douze pouces et de deux pouces de profondeur, une feuille de fer blanc replié sert de conduit d'une boîte à l'autre et empêche l'eau de s'échapper ; de cette sorte, l'eau se communique d'une boîte à l'autre et tombe dans un réservoir destiné à recevoir les jeunes poissons." Un simple coup d'œil à la structure de l'appareil à Québec et aux dessins dans les livres en dira plus long que toute la description élaborée de M. Halliday, mais continuons :

" Il est consolant de savoir que la tentative en question a eu un succès digne de l'habileté de la personne qui l'a tentée. C'est M. Ramsbottom qui le premier a conduit à bonne fin les expériences entreprises dans les trois royaumes avec des œufs de saumon. Il fit éclore en 1852, 5000 œufs, sur le domaine de Jonathan Peel, Ecuier à Knowlsmere et plus récemment encore, il figure au premier rang parmi ceux qui tentèrent de restaurer le saumon dans la rivière Tay : voici comment il s'exprime à ce sujet :

" La fécondité extraordinaire du poisson

est un fait hors de doute : leurs œufs suffisent pour engendrer des millions de jeunes poissons. Un saumon, par exemple du poids de dix livres contient des œufs capables de produire 100,000. Mais quand la ponte a lieu, selon le cours ordinaire des choses dans les rivières fréquentées par le poisson, tant de dangers entourent la berceau de la future famille, que rarement plus du quart des œufs en viennent à maturité. De là, nécessité urgente de préparer pour les jeunes ces réservoirs artificiels, qui les protégeront contre des dangers sans nombre, jusqu'au moment où ils seront assez forts pour entreprendre de grands voyages.

La plus vaste expérience qui ait encore été entreprise dans la Grande Bretagne pour l'incubation du saumon, a eu lieu sur les rives de la Tay, à un endroit appelé Colinhough, mieux connu sous le nom de Stormontfield, sur les terres du comté de Mansfield. Ce projet fut enfanté à une assemblée des propriétaires riverains tenue en juillet 1852, où le Dr. Eisdale lut un mémoire sur la pisciculture ; et où M. Thomas Ashworth, de Poynton, expliqua les expériences dont ses pêcheries en Irlande avaient été le théâtre. Il dit qu'il avait depuis longtemps pensé qu'il serait aussi facile de propager artificiellement le saumon

dans nos rivières que de produire le vers à soie, bien que l'un vit dans l'eau et l'autre en plein air. C'était un fait indubitable que l'on pouvait faire éclore le saumon et les autres espèces de poissons par des moyens artificiels dans des rivières par millions, à un coût nominal et que de cette sorte, on pouvait les protéger contre leurs ennemis naturels pendant la première année de leur existence : que ce temps écoulé, ils pourraient se garantir contre les périls bien plus facilement que lorsqu'ils viennent d'éclore."

---

---

**CHAPITRE TROISIÈME**

---

Hâtons nous de terminer cette courte esquisse de la pisciculture telle que plusieurs gouvernements l'ont pratiquée avec succès dans l'ancien monde et telle que nous conseillerons aux amateurs qui ont des moyens, de l'essayer en Canada :

**LA GRANDE MANUFACTURE AUX SAUMONS  
SUR LA TAY.**

Nous venons de laisser M. Thomas Ashworth expliquant à une assemblée publique tenue à Stormontfield en juillet 1852, le mode qu'il avait adopté en Irlande pour propager le saumon. " Mon frère et moi, continua-t-il nous avons dans notre appareil 20,000 jeunes saumons que nous avons fait éclore : chaque jour, nous avons soin de leur fournir la nourriture convenable : " M. Ashworth ajoute que les habitudes et l'histoire du saumon ne sont encore qu'imparfaitement connues et que pour jeter du jour sur plusieurs points encore enveloppés de mystère, il avait écrit aux commissaires des Pêcheries en Irlande, de transférer chaque année une partie des jeunes saumons des réservoirs, à l'eau de mer, les y te-

nant plongés pendant trois mois, puis de les replacer dans les réservoirs ; de continuer de ce faire, pendant plusieurs années. Les commissaires avaient fait déposer une douzaine des saumoneaux dans la salle de l'Exposition à Dublin, dans un réservoir constamment alimenté d'une eau courante : on avait adapté une échelle et des conduits pour faire sauter et remonter ces poissons d'un compartiment dans l'autre. Les spectateurs furent émerveillés de la souplesse et des ébats de ces petits êtres : on les nourrissait chaque jour de morceaux de viande coupés très fins : ces expériences tendaient à faire connaître la vie intime du saumon.

Ce système de propagation coûtait à peu près un louis du mille, c'est-à-dire un *farthing* pour chaque saumon. "Le grand motif, ajouta M. Ashworth, qui me fait entreprendre cette propagation, c'est que j'y vois une vaste augmentation de nourriture pour l'espèce humaine." Puis, il recommande fortement d'envoyer quérir M. Ramsbottom pour restaurer le poisson dans la rivière Tay et pour enseigner aux autres son art.

Un comité de suite adopta l'idée de M. Ashworth. L'appareil pour la propagation artificielle du poisson à Stormontfield est agréablement situé sur une rive ou plan incliné

protégé par une plantation d'arbres, à cinq milles de Perth : le site est admirablement adapté ; c'est M. Peter Brown, ingénieur civil qui a fourni les dessins et les plans pour la construction des étangs, boîtes, glissoires, etc., etc. : ils fonctionnent tous au parfait. Omettons les détails de construction pour dire un mot sur le procédé même de la propagation. " On se mit à l'œuvre le 23 nov. 1853, pour déposer le frai dans les boîtes et dans le cours d'un mois 300 boîtes avec leurs couches de gravois comme plus haut dit, contenaient 300,000 œufs." On sait que le procédé a changé depuis le temps où Lacépède écrivait.

Voici la méthode moderne :

" Prenez un couple de saumons : comprimez légèrement le ventre de la femelle de la main, en la tenant par la tête, et vous lui ferez sans effort rendre tous ses œufs, que vous recevrez dans un seau d'eau rempli au quart : vous en userez de même avec le mâle dont la laite se mêlera aux œufs de la femelle, en remuant l'eau de la main à une minute d'intervalle ; versez l'eau, excepté ce qu'il en faut pour submerger le frai et remplacez le liquide par de l'eau fraîche que vous verserez de nouveau, pour y substituer une seconde fois de l'onde pure, puis déposez le frai fécondé dans les boîtes destinées à le recevoir : on place les

œufs autant que faire se peut, comme si la femelle les y avait déposés elle-même dans le cours ordinaire de la nature, mais avec cet avantage marqué que le frai, au lieu de reposer sur le lit d'une rivière, exposé à mille dangers, tel que d'être submergé par des dépôts alluviaux, ou d'être déplacé et entraîné par le gonflement subit des eaux, est en sûreté, une fois dans les boîtes et parvient à maturité avec une certitude infaillible. Les premiers jeunes s'échappèrent de leur coquille le 30 mars ; pendant les mois d'avril et de mai, la presque totalité des œufs se transforma en jeunes saumons, lesquels circulaient en tous sens : en juin, ils avaient atteint la longueur d'un pouce, et furent transportés des boîtes dans le réservoir.

Sir William Jardine dans un Mémoire lu devant l'Association Britannique, affirme en parlant des expériences faites dans la première année, que les résultats sont tout à fait satisfaisants, en autant qu'ils démontrent la possibilité de faire éclore et d'élever une grande quantité de jeunes poissons forts et vigoureux pendant deux ans, et cela (si l'on excepte les frais de construction de l'appareil) à un coût fort minime. Sir William a aussi fait rapport des opérations de la seconde année comme fort rassurantes : on commença l'œuvre le 12

nov. et le 19 déc. suivant, cent quatre-vingt-trois boîtes contenaient, 2000 œufs.

Un journal tenu par un M. Marshall à un établissement de propagation démontre que les poissons mâles sont assez rares ; trois coups de seine avaient donné quatre saumons femelles et un mâle seulement. Ce monsieur remarque qu'après la manipulation de l'opérateur, la femelle privée de ses œufs et déposée de nouveau dans le fleuve, s'échappa en frétilant fort alègrement. On a remarqué en Ecosse que les mâles étaient aux femelles dans la proportion d'un à quatorze.

Le cadre étroit que je me suis tracé me force de référer l'amateur désireux d'étudier à fonds cette branche de la pisciculture à l'excellent travail de M. Coste, intitulé : *Instructions pratiques sur la Pisciculture*; ce petit volume dont le prix modique le rend accessible à tous, contient tout ce qu'il est nécessaire de savoir à ce sujet : Voir Page 30, *Fécondation artificielle des œufs qui restent libres.*

Terminons maintenant par ces remarques du *Times* de Londres sur les moyens et les capitaux que l'on emploie dans les autres pays, pour acclimater les poissons, les animaux et les oiseaux étrangers. " Le nom de M. Edward Wilson est identifié avec la transmission d'ani-

maux de l'Angleterre en Australie et vice versa. A son retour à Melbourne, il rassembla quelques amis et organisa une société d'acclimatation. Rarement son nom ne paraît, mais c'est à lui qu'appartient tout le mérite de l'entreprise. Il y a plus chez lui que de l'enthousiasme : ses efforts sont constants, soutenus énergiques : nos enfants et les enfants de nos enfants lui devront beaucoup. De temps à autres, on voit sa signature au bas d'une correspondance dans les journaux : il a donné deux ou trois *lectures*, mais c'est plutôt un homme d'action que de paroles. Sa société, car je dois l'appeler ainsi, est un véritable succès ; les fonds provenant de dons et de souscriptions ont atteint le chiffre de £1,000. Le parlement vota £2,000 pour l'acclimatation des alpacas, £500 pour la naturalisation d'oiseaux, d'animaux et de poissons." C'est M. Wilson qui a aussi introduit en Australie la célèbre morue appelée Murray Cod, poisson vraiment gigantesque, dans la rivière Yarra. La société a maintenant en sa possession 150 animaux, 350 oiseaux et une quantité de carpes, tanches etc., ainsi que des poissons dorés et argentés.

"Jusqu'à présent tous nos efforts pour introduire le saumon ont failli : mais nous n'abandonnons pas la partie pour tout cela. Nous nous sommes adressé à la France, à l'Angle-

terre et à d'autres pays, surtout pour échanger des oiseaux avec eux : nous possédons maintenant dans la colonie plusieurs des oiseaux chanteurs des autres pays : on a relâché plusieurs espèces : et on entend dans nos environs le chant de l'alouette, du merle et de la grive ; il y a aussi en Australie plusieurs oiseaux indigènes que l'on pourrait échanger avec l'Angleterre."

---

## | CHAPITRE QUATRIÈME

Ayant à traiter de l'espèce de pisciculture qui me semble la plus convenable au Canada, je vais donner la traduction d'un document qui dans le temps fit sensation : il est le fruit de vingt-cinq années d'études d'un homme qui comprend à fond la pêche au saumon et qui a fourni les matériaux pour le plus beau volume qui ait encore vu le jour sur la pêche au saumon en Canada : (\*) publication qui honore son auteur et rend un service réel au pays en dévoilant aux étrangers ses ressources.

*Mémoire lu devant l'Institut Canadien de Toronto en 1856 par le Révd. Wm. Agar Adamson D. C. L. sur la Diminution, la Restauration et la Préservation du Saumon en Canada.*

[Traduction.]

“ La découverte d'un mets nouveau, dit Brillat Savarin, fait plus pour le bonheur du genre humain que la découverte d'une étoile.” Posez une fois comme certain cet axiome de la “ Physiologie du goût,” et quelle importance acquiè-

(\*) *Salmon Fishing in Canada by a resident—edited by Sir James Edward Alexander.—London, 1860.*

rera à vos yeux, la tâche de l'homme qui travaille à augmenter et à préserver un ancien comestible, un plat d'un mérite incontestable comme aliment sain et recherché : j'ose croire que les membres de cet Institut verront avec faveur les efforts d'un tel homme, tout humble, tout inexpérimenté qu'il puisse être dans le champ de la science. Encouragé par cette idée autant que désireux de répondre aux vœux des membres de cette institution, je me hasarderai à vous communiquer mes observations sur la diminution, la restauration et la préservation du saumon en Canada. Ce serait peine perdue de prétendre éclairer l'économiste sur la valeur de ce poisson comme objet d'échange dans le commerce; comme comestible, c'est sans contredit le poisson d'eau douce le plus précieux, tant à cause de sa saveur, qu'à raison de son abondance. Peu de soins, quelques petits efforts et une dépense minime, non-seulement lui donnera accès dans presque toutes les familles canadiennes, mais encore en fera un important objet de commerce et d'exportation aux Etats-Unis, où grâce à la méthode atroce que l'on a jusqu'ici employée en Canada, on a réussi à exterminer presque totalement ce poisson. Il y a une trentaine d'années, tous les tributaires du St.-Laurent, de Niagara au Labrador, sur la rive

nord, et au Bassin de Gaspé, sur la rive Sud du fleuve fourmillaient de saumons : à l'heure qu'il est, à l'exception de quelques rares individus dans la rivière Jacques Cartier, on n'en saurait trouver un seul dans aucune rivière entre Québec et Niagara. Deux causes ont conduit à ce déplorable état de choses : 1o. la propension naturelle de l'homme dans l'état de nature à convertir à son usage toute substance alimentaire, en tous temps, en toute saison ; 2o. L'absence de passes dans les écluses de moulins pour fournir aux saumons le moyen de remonter dans l'intérieur des cours d'eau, pour y frayer en sûreté.

On a cru pendant un temps, que la sciure de bois chassait le saumon des rivières sur lesquelles des moulins à scie étaient construits ; mais je suis convaincu que cette opinion est erronée, car le saumon existe en abondance à l'embouchure et au bas des écluses de telles rivières. La véritable cause de la diminution dans les rivières Marguerite, Saguenay, Petit Saguenay, Escoumains, Portneuf, Rimouski, Môtis et autres, ce sont les obstacles insurmontables qui le poisson trouve dans les écluses, lesquelles empêchent qu'il ne remonte aux sources limpides des rivières, où seuls ses œufs peuvent être fécondés. Mais dira-t-on, voudriez-vous nous faire abattre nos

moulins, simplement pour conserver le saumon dans les rivières ? non, très certainement, car, il est fort possible de laisser exister nos moulins et leurs écluses et en même temps procurer aux poissons un passage facile et peu dispendieux, vers le lieu de la ponte. On raconte les histoires les plus merveilleuses de la hauteur que le saumon peut sauter pour surmonter les obstacles que l'art ou la nature interpose entre le bas de la rivière et l'endroit où il veut déposer son frai. Des naturalistes ont gravement prétendu que le saumon, afin de bondir plus haut, avait pour habitude de se placer la queue dans la bouche et se courbant ensuite en un arc, il s'élançait hors de l'eau, jusqu'à vingt pieds de hauteur. M. Scrope dans son beau livre intitulé : "Days and nights of salmon fishing," affirme qu'en moyenne, le saumon n'atteint, jamais six pieds de hauteur, dans ses sauts, quoique les gros individus de l'espèce placés dans une eau profonde peuvent sauter beaucoup plus haut. Les gros poissons dit-il, peuvent sauter plus haut que les petits : cela dépend toutefois de la profondeur de l'eau ; dans l'eau peu profonde, ils ont peu d'agilité : dans l'eau profonde, leur puissance se double. Au moyen de leurs queues et de leurs nageoires, ils s'élèvent rapidement à la surface de l'eau, et ac-

quièrent par ce moyen la même impulsion qu'une chaloupe sous l'effort des rameurs. Quoiqu'il en soit, nous savons que le saumon fait des efforts incroyables pour remonter les rivières. Des moyens pour lui faciliter ce passage viennent d'être employés en France, en Angleterre, en Écosse, en Irlande ; et ces procédés pourraient s'adapter bien plus facilement aux écluses en Canada que dans ces pays là : ceci consiste à échelonner une série de boîtes en bois, proportionnées à la hauteur de l'écluse : et dans la généralité des cas, ces structures coûteraient à peine vingt piastres. Nous supposons que l'écluse qu'il s'agit de franchir soit haute de quinze pieds, au-dessus de la surface de l'eau et que le saumon puisse sauter cinq pieds de haut à chaque bond : en ce cas il ne serait nécessaire d'ériger que deux boîtes, l'une au dessus de l'autre, à cinq pieds de distance, afin de donner au saumon le moyen de parvenir dans trois bords au lieu où doit reposer le frai, (voir le dessin). Dans plusieurs rivières du Canada, comme celle de Métis, de Matane, de Rimouski, des Trois-Saumons, les boîtes ou passes ne coûteraient pas dix piastres chaque. J'ose croire qu'il suffit de faire cette suggestion aux propriétaires de ces rivières pour que leur esprit public s'empare de cette idée. Il ne peut

exister aucun doute que si l'on fournissait un passage aux saumons, ils iraient repeupler de nouveau plusieurs rivières du Haut-Canada.

J'ai moi-même, depuis quelques années, pêché le vrai *Salmo Salar*, dans le lac Ontario, près de Kingston, et plusieurs Torontouans savent qu'on le capture chaque année à l'embouchure des rivières Credit, Humber et à Bond Head, dans le mois de mai et de juin, époque antérieure à celle où on les capture chaque année plus bas que Québec. Ces poissons ont-ils remonté le St.-Laurent, aux premiers jours du printemps, sous la glace ou bien ont-ils hiverné dans le lac Ontario ? voilà un problème à résoudre pour les naturalistes : je me contenterai de dire que l'on a lieu de croire que le saumon peut non-seulement exister, mais qu'il peut encore se reproduire dans l'eau douce sans visiter la mer. M. Lloyd dans son intéressant livre sur la chasse et la pêche dans le nord de l'Europe dit : " Près de Katrineberg, il y a une importante pêcherie au saumon, laquelle donne dix à douze milles saumons chaque année. Ces poissons sont propagés dans un lac, des chutes leur barrant le passage à l'océan ; ils sont de petite taille et inférieurs comme comestible, " et en ceci, ils ressemblent à ceux que l'on capture dans les environs de Toronto. M. Scrope, dans le traité

précédemment cité, dit que M. George Dormer de Stone Mills, paroisse de Bridport, plaça la femelle d'un saumon, longue de vingt pouces qu'il avait capturée dans l'écluse de son moulin, dans un puits où elle demeura douze ans : bientôt ce poisson s'apprivoisa au point de venir prendre la nourriture de la main de son maître : nombre de personnes d'Exeter et des environs vinrent le voir.

C'est assez pour ma théorie que le saumon soit pris chaque année dans les rivières Credit, Humber et Bond Head, pour m'autoriser à soutenir que si l'on rendait accessible à ce poisson les affluents du St.-Laurent, il remonterait ces rivières et y déposerait ses œufs en quantité.

S'il refusait de repeupler de cette sorte ces rivières, on aurait toujours pour atteindre ce but la propagation artificielle au moyen d'appareils : système qui d'après le rapport des commissaires des pêcheries a donné en Irlande de magnifiques résultats—système qui d'après M. Coste, membre de l'Institut et professeur au collège de France, tel qu'il en a fait rapport à l'Académie Française, et au gouvernement français, a réussi au parfait en France,—système enfin qui était généralement couronné du succès en Ecosse, si l'on en croit M. W. H. Fry et les autres écrivains qu'il cite dans son

traité sur la reproduction du saumon par des moyens artificiels. Ce procédé consiste simplement de transporter d'une rivière dans une autre les œufs fécondés du saumon, pour les déposer dans un courant d'eau peu profond, jusqu'au moment de l'éclosion. En conséquence du froid qui ici congèle les œufs de saumon déposés dans les lits des rivières, pendant les mois d'octobre, novembre et de décembre et les mois subséquents, le Canada présente plus de facilités que les pays plus tempérés pour la transportation du frai.

Même si le résultat d'un semblable projet était incertain, ce qui ne saurait être, combien parmi les riches propriétaires de cours d'eau en Canada, qui pourrait se livrer à cette branche de pisciculture, avec la certitude qu'ils pourraient repeupler leurs rivières de poissons avec la même facilité qu'ils peuvent approvisionner leur basse-cour, de volailles.

Je veux être concis : ceux qui veulent approfondir la matière n'ont qu'à référer aux œuvres de MM. Coste et Fry, en vente à Québec. Ils y verront que là où ils opéreront, ils auront encore, s'il y a des chûtes, à construire les boîtes ou glissoires pour aider au saumon à remonter.

Disons maintenant quelques mots sur les rivières où le saumon existe encore en abon-

dance en ce pays. Je considère que ces rivières sont aussi productives, aussi inépuisables qu'aucunes rivières sur la surface du globe : que les circonstances ont empêché que leurs ressources ne fussent connues et exploitées et que si l'on les néglige même pendant une seule année, on peut leur causer un préjudice énorme, irréparable, comme rivières poissonneuses. Elles s'étendent de Québec au Labrador sur la rive nord du fleuve ; sont fort nombreuses et intersectent 500 milles de côte. La compagnie de la Baie d'Hudson les afferme du gouvernement provincial : des rets interceptent le cours de plusieurs : tandis que le nigog meurtrier de l'aborigène détruit le poisson dans le reste. Dans les moindres cours d'eau soumis au contrôle de la compagnie, on a placé des rêts, barrières infranchissables ou tout le saumon, gros et petits trouveraient une mort certaine, par les moyens dont l'emploi dans les rivières en Europe a effectivement détruit tout le saumon. Heureusement qu'au printemps les hautes eaux permettent à quelques-uns de franchir ces endroits avant que les rets soient tendus : une fois parvenus dans le haut des rivières, ils s'y considèrent en parfaite sûreté et continuent d'y séjourner jusqu'à ce que les froids viennent en congeler la surface, terrain de chasse pendant l'hiver, du pauvre

aborigène, en quête de martes, de visons et de loutres.

En Europe, dans les pêcheries bien organisées et munies de réservoirs et de passages, le poisson est presque sous un contrôle aussi immédiat, que le troupeau dans la bergerie, ou les poules dans le poulailler.

On sait mettre à part les plus gras pour le marché, retenir ceux qui sont les mieux conformés, pour la reproduction, permettre aux jeunes d'atteindre toute leur grosseur, aux malades et aux faibles d'aller puiser des forces dans les profondeurs de l'Océan. Rien de semblable ici. Jeunes et vieux, gras ou maigres, tous périssent sans distinction dans le rêt ou sous le nigog.

La Compagnie de la Baie d'Hudson me paraît faire peu de cas de ses pêcheries et les retient comme accessoires au commerce de pelletteries, qui est bien plus rémunérateur. Comme son bail tire à sa fin et qu'elle ignore s'il sera renouvelé, peut-être voit-elle en cela une raison suffisante pour ne pas encourir des frais, qui en fin de compte lui assureraient des profits beaucoup plus considérables. Tout vicieux que peut être le mode employé par la Compagnie de la Baie d'Hudson, *si le saumon existe encore en Canada, c'est à elle que nous le devons. Si, pendant un seul*

*été on retirait ce faible moyen de protection, sans y substituer d'autre mode, je suis persuadé que ce noble poisson serait exterminé en Canada.* Les pêcheurs de Gaspé, de Rimouski, du Nouveau-Brunswick, du Labrador, de Terre-Neuve, des Iles de la Magdeleine, des Etats-Unis se rueraient par légions sur ces rivières : le nigog, le harpon, la seine, la pêche au flambeau en un mot tous les engins de destruction seraient mis en œuvre pour capturer tuer, mutiler tout le poisson de la côte. On a déjà même fait des tentatives semblables. Depuis deux ou trois ans, des goëlettes des Etats-Unis sont arrivées chaque été pendant la pêche au saumon à la Baie des Sept-Iles : armés jusqu'aux dents, les équipages barraient avec leurs rets la rivière Moisie, en dépit des employés de la Baie d'Hudson.

Des scènes aussi regrettables ont eu lieu dans d'autres établissements de pêche sur la côte, comme on n'avait pas les moyens, ni la force pour mettre à l'ordre ces bandits. La rivière Bersimis, a été toute cette année (1856) le théâtre d'outrages perpétrés sur le saumon par un américain sans principe, qui employait des aborigènes pour lui capturer avec leurs nigogs des saumons mutilés ; ne pouvant trouver à vendre son poisson en septembre à Portland, à Boston, à New-York,

(le saumon étant alors pris hors de saison et conséquemment fade et mal sain) il eut l'audace d'en envoyer plusieurs boîtes à Québec.

Qui oserait douter, qu'avec une organisation raisonnable, les rivières du Bas Canada ne devinssent aussi poissonneuses que celles d'Europe qui se louent annuellement pour de vastes sommes? On ne doit pas, d'un autre côté perdre de vue que la distance qui les sépare des villes, l'absence de moyens pour s'y transporter, la facilité que des pirates armés trouvent à s'y introduire, et l'affreuse température pendant l'hiver, en rendent le contrôle fort difficile : je ne vois d'autre moyen pour obvier à un tel inconvénient que de faire ce que l'on fait en Danemark pour cet objet, d'employer un ou deux vapeurs armés et ne tirant que peu d'eau. Ces steamers auraient chacun à leur bord, un magistrat muni de pouvoirs légaux pour faire respecter la loi. On pourrait utiliser ces vapeurs en leur faisant transporter l'approvisionnement des phares, les matériaux pour la construction des travaux publics : ils auraient aussi pour mission de donner protection aux personnes qui loueraient du gouvernement, des grèves pour la pêche : ils pourraient également transporter le saumon frais aux stations des chemins de fer à St.-Thomas, à Québec, d'où il parviendrait aux

Etats-Unis et au Haut-Canada. Deux lois pour la protection de la truite et du saumon viennent d'être passées : ces lois peuvent avoir leur utilité dans les parties du Canada établies, mais non dans les régions désertes, où il n'y a ni magistrats, ni tribunaux pour punir les coupables : les rivières les plus poissonneuses du Canada sont situées dans ces régions. Je ne puis terminer sans réitérer ce que j'ai déjà dit de la nécessité de protéger les pêcheries, "à moins que l'on ne prenne des mesures énergiques pour protéger les rivières que la Compagnie de la Baie d'Hudson va remettre à la Province, deux regrettables résultats s'en suivront : des hordes d'étrangers sans frein vont s'en emparer, et en extermineront le poisson dans une seule saison ; puis ils disparaîtront de nos rives sans laisser de leur passage d'autre trace que la ruine de nos pêcheries : et sans le secours des postes de la Baie d'Hudson, leur seule ressource, une tribu entière de sauvages (les Montagnais) vont succomber à la faim, car ceux dont ils obtiennent leurs vêtements, leurs provisions et leurs armes auront disparu."

## CHAPITRE CINQUIÈME

Voici le nom des principales rivières sur la côte Nord fréquentées par le saumon et la truite, lesquelles se déchargent dans le St. Laurent et dans le Saguenay, entre la frontière Est de la Province, (les Blancs Sablons) et la rivière Jacques-Cartier, au-dessus de Québec, ainsi que des rivières et ruisseaux sur la côte Sud du Saint-Laurent, et de ceux et de celles qui débouchent dans la Baie des Chaleurs : j'omettrai les diverses anses, baies et autres stations le long de ce vaste littoral, où l'on tend pour le saumon et pour la truite. L'expiration du bail de la Compagnie de la Baie d'Hudson a mis le gouvernement à même de disposer d'un nombre de stations à pêche anciennement connues, comme " les Postes du Roi ; " ainsi que de plusieurs rivières où fourmillent le saumon et la truite de mer.

*L'Esquimau* :—Rivière qui, anciennement, fournissait par saison 52,500 saumons.

*Corkewetpeeche* :—Voisine de la précédente —bonne provision de saumons.

*Ste.-Augustine* :—Egalement poissonneuse.

*La Baie au Mouton* :—Bonne station pour le saumon.

*La petite Meccatina* :—Bel estuaire à saumon.

*Netagamu* :—Cours d'eau profond et cascades : truites en abondance. Le saumon remonte jusqu'aux chutes.

*Napetetepe* :—Se décharge dans une baie spacieuse. Le saumon y abonde.

*Etamamu* :—Célèbre pour son saumon.

*Coacoacho* :—Débouche dans un beau bassin. Bonne pour le saumon.

*La Romaine* :—Rivière large, mais peu profonde. Remplie de truites argentées d'une saveur exquise.

*Musquarro* :—Rivière rapide, escarpée. Bonne pour la mouche ou le rets.

*Kegashka* :—Le saumon abonde dans la baie : les rapides lui barrent le passage.

*Grand Natashquan* :—Rivière en renom, remplie de saumons de la plus belle espèce.

*Agwanish* :—Borne Nord-Est de la Seigneurie de Mingan. Rivière grande et poissonneuse.

*Pashasheeboo* :—De grandeur moyenne ; assez poissonneuse.

*Mingan* :—Bonne pour le rets et la mouche : les bassins contiennent toujours des gros saumons.

Le *Manitou*—affluent de la rivière Mingan, aussi connu et aussi poissonneux.

Le *Saint Jean*—Grand cours d'eau : excellent pour le saumon.

Le *Ruisseau à la Pie*—Petite rivière rapide, assez bien fournie de saumons.

Le *Saw Bill*—assez étendue : on y tend des rets.

Le *Manitou*—Une chute perpendiculaire en obstrue l'entrée : la truite et le saumon se rendent à son embouchure.

La rivière *Moisie*—En renom à cause de ses gros saumons. Bonne pour la pêche à la mouche et au rets.

La *Ste. Marguerite* (en bas)—Fourmille de saumons et de truites.

La *Pentecoste*—Ruisseau rapide et profond : son embouchure est garnie de rets stationnaires.

La *Baie de la Trinité*—Station favorite pour ceux qui pêchent à la mouche ou au rets.

Le *Goubout*—Rivière dont la renommée est étendue au loin. La pêche au rets dans cette rivière est très rémunérative.

La rivière *Anglaise*—se décharge dans une baie profonde : le saumon et la truite y abonde.

Le *Bersimis*—Vaste rivière, avec de nombreux affluents. Le paysage est charmant : remplie de grosses truites. Elles ne sautent à la mouche que sur les affluents.

Le *Nipimewecawnan*—Tributaire de la Ber-simis : ruisseau féerique, avec des cascades : paradis terrestre pour ceux qui pêchent à la mouche.

La *Jéremie*—On y prend des petites truites : poste pour la pelleterie.

Les rivières *Colombier*, aux *Pleuviers*, *Blanche*—sont bonnes pour le saumon.

La rivière *Laval*—Cours d'eau pittoresque, entrecoupé de petits rapides et de bassins étroits et profonds.

Le *Portneuf*—On y pêche avec agrément la truite à la mouche jusqu'à la première chute. Le saumon remonte plus haut. On tend aussi des rets où la marée se fait sentir.

Le *Sault au Cochon*—Des chûtes trop élevées empêchent le saumon de remonter : rempli de truites.

Le *Grand Escoumain*—Célèbre par le passé pour son saumon. L'écluse du moulin contient une passe artificielle. La Baie est remplie de saumons que l'on prend dans les rets.

Les *Grandes Bergeronnes*—Bonne pour la truite.

Les *Moindres Bergeronnes*—Assez bonne pour le saumon et la truite. Ces deux rivières ne sont qu'à quelques milles du Saguenay et de Tadousac.

*Rivières qui débouchent dans le Saguenay.*

*Ste. Marguerite*—(en haut) Principal affluent du Saguenay. Truites et saumons en abondance. On y emploie la mouche et le rets.

*Petit Saguenay*—Rivière assez considérable—on y pêche avec la ligne ou avec le rets.

*St.-Jean* (en haut). Ditto.

*Rivières qui se déchargent dans le St. Laurent.*

*La Rivière noire ou aux saumons*—anciennement poissonneuse.

*La rivière Murray*—arrose une magnifique vallée. On y prend du saumon.

*Du Gouffre*—fort détériorée.

*La Sainte Anne*—Jolie rivière : depuis quelque temps on pêche du saumon plus bas que la chute.

*Montmorenci*—Elle a une cataracte à son embouchure. Elle fournit en remontant vers sa source beaucoup de truites.

*Jacques Cartier*—Station célèbre pour la pêche au saumon.

*Côte du Sud.*

*Rivière du Sud*—Elle promet de se repeupler de saumon.

*Ouelles*—Bien fournie de saumons : l'écluse est en décadence.

*Grand Métis*—Grande rivière avec écluse.

*Matane*—Belle rivière au saumon—On est en voie d'y construire une écluse et une passe pour le saumon.

*Ste. Anne*—anciennement fort poissonneuse. On y prend maintenant peu de saumons : Obstruée par une écluse.

*Mont Louis*—Cours d'eau important—mieux apprécié récemment pour sa truite de mer que pour son saumon.

*La Magdeleine*—Limpide—bonne pour le saumon.

*Dartmouth*—Grande rivière qui débouche dans le bassin de Gaspé—le saumon y fourmille.

*York*—Ditto.

*St. Jean (du Sud)*.—Ditto.

*Grande Rivière*—Remplie de saumons. Elle fait tourner un moulin.

*Grand Pabos*.—Station pour le saumon.

*Rivières débouchant dans la Baie des Chaleurs.*

*Grande Bonaventure*—Rivière vaste et précieuse—plusieurs tributaires—le saumon y abonde.

*Cascapédiac*—Le Grand et le Petit Cascapédiac fournissent une quantité de saumons.

*Nouvelle*—La Baie est bonne pour la pêche au saumon.

*Matapédiac*—assez vaste—fourmille de saumons.

*Restigouche*—Noble cours d'eau avec de magnifiques tributaires, situé au haut de la Baie des Chaleurs—le saumon le fréquente par milliers.

*Patapédiac*—Branche de la Ristigouche : le saumon la remonte près de quarante milles.

*Mistouche*—Alimente le Restigouche, rivière au saumon.

La marée remonte presque toutes ces rivières : on y capture le saumon et la truite avec des appareils de pêche stationnaires. Celles sur la rive nord du fleuve coulent à travers de sublimes et pittoresques rochers : presque toutes sont alimentées par des lacs, qui fournissent de rares facilités pour la propagation du poisson.

---

## CHAPITRE SIXIÈME.

Le système de protection que réclame nos pêcheries de rivières me semble suffisamment indiqué dans le judicieux Mémoire du Rév. Dr. Adamson que l'on vient de lire. Nul doute, que si les finances de la Province le permettaient, le public verrait avec plaisir, l'érection d'incubateurs ou appareils artificiels comme ceux de Huningue, pour l'éclosion du frai nécessaire pour empoissonner toutes les rivières du Haut et du Bas-Canada, celles qui relèvent de la couronne aussi bien que celles qui appartiennent aux particuliers ; mais ce genre de propagation, tout excellent qu'il puisse être, à mon avis, céder le pas à une méthode beaucoup moins dispendieuse, et plus infail-  
ble : je veux dire l'érection de passes à saumons dans toutes les écluses qui barrent les cours d'eau, dans toutes les chûtes trop élevées pour permettre au poisson de les franchir au temps du frai. Ce n'est donc pas un nouvel état de choses que je veux substituer à celui inauguré en 1858 : c'est simplement l'extension, le perfectionnement de l'organisation actuelle, et si l'on me demande en quoi la loi ac-

tuelle pêche, quels sont les résultats qu'elle a donnés, je répondrai que son fonctionnement est enveloppé d'un mystère si profond qu'il me serait fort difficile de préciser exactement ce qui a été fait et ce qui n'a pas été fait. On a annoncé, il est vrai, que le Gouvernement était prêt à affermer les rivières les plus poissonneuses de la côte du Nord : combien de rivières ont été ainsi affermées par la Couronne ? à qui l'ont-elles été ? est-ce des Compagnies ou des particuliers qui en ont entrepris l'exploitation ? a-t-on pratiqué dans les écluses et les chûtes les passes à saumons voulues par la loi ? Quels sont les obstacles éprouvés de la part de ceux qui les ont affermées ? combien de ces " Postes du Roi " remis à la Couronne par la Compagnie de la Baie d'Hudson sont encore disponibles ? a-t-on respecté les droits des propriétaires riverains, ou des occupants qui, préalablement, avaient employé des capitaux dans des établissements de pêche ? Doit-on affermer les rivières dans le but d'en retirer le plus possible dans un court espace de temps ? ou bien, doit-on adopter des baux à long terme, propres à encourager les exploitateurs à s'efforcer de restaurer le poisson pour leur propre avantage dans les rivières épuisées ? ainsi pourraient se poser quelques-unes des importantes questions que fait

naltre l'organisation de nos Pêcheries de rivières. Dans les Provinces inférieures, le Commissaire des Pêcheries, M. Perley, présentait chaque année à la Législature un Rapport étendu, raisonné, sur ce qui avait été fait pendant les douze mois précédents. Est-ce qu'un semblable Rapport est moins nécessaire dans cette Province dont les Pêcheries sont encore plus vastes, plus précieuses ?

A part les travaux de M. Hamel, de M. Bossé, de M. Warren, et de quelques autres écrivains dans les journaux, qu'y a-t-il d'écrit en langue française sur cette question ?—nos renseignements officiels ou autres sont maigres, presque nuls.

*Extrait du journal anglais le " Field."*

LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS ET LA PISCICULTURE.

“ C'est surtout dans les mesures prises depuis quelques années pour développer les pêcheries françaises, que brille dans son plus vif éclat la sagesse du gouvernement de l'empereur, dont les efforts sont incessants, soit qu'il veuille encourager l'industrie parmi les classes ouvrières, soit qu'il s'agisse de faire fructifier les ressources naturelles du royaume. A venir à tout dernièrement, on avait prétendu totalement ignorer la capacité de l'élément liquide pour fournir à l'alimentation du peuple ; mais enfin, il faut qu'une chose en soit rendu à son dernier état de décadence, avant qu'elle commence à s'améliorer.

Quand Remy et Gehim firent leur précieuse découverte, les pêcheries, surtout celles de l'intérieur étaient dans le dernier état d'épuisement : l'Etat voyant dans cette science l'aurore d'une ère nouvelle pour les pêcheries, s'y livra énergiquement. Il en est peu parmi nos lecteurs qui n'aient entendu parler du colossal appareil pour la pisciculture construit à Huningue : à l'instar d'autres entreprises du même genre, ses commencements furent faibles et peu étendus, mais après quelques années, ses proportions s'accrurent à un degré incroyable—et là où il y a quelques années l'on trouvait seulement quelques centaines d'œufs pour repeupler les rivières de la France, il en existe maintenant des millions destinés au même objet.

L'Etat, désireux d'améliorer les pêcheries, n'a négligé aucun moyen d'atteindre ce but, et lors qu'il s'est agit d'étudier à fond la question et de mettre à profit l'expérience d'autrui, le gouvernement a envoyé ses émissaires en Hollande, en Norvège, en Italie. On a mis à contribution tous ces pays—et les bulletins de la Société d'Acclimatation font voir sur quelle vaste échelle et avec quelle constance, le gouvernement a suivi la marche qu'il s'était tracée à ce sujet. Nos lecteurs ont pu voir par une correspondance de M. Buckland que le gouvernement français avait intention d'envoyer un de ses agents pour s'enquérir des progrès de la nouvelle science en Angleterre, en Ecosse, en Irlande.

Cet agent, c'est M. Coumes, qui a acquis sa connaissance de la pisciculture à Huningue ; il semble éminemment qualifié pour sa mission : il est maintenant à Londres. Nous avons été assez heureux pour le voir et pour entendre de sa propre bouche

ce qu'il entend faire. Il veut étudier nos lois sur les pêcheries, examiner leur fonctionnement, constater les progrès de la pisciculture, l'utilité des passes et des échelles à saumons, en un mot, réunir une somme de faits et de renseignements propres à éclairer le département dont il relève.

Nous sommes sûrs que dans une matière aussi importante et recommandée par la science et par l'utilité publique, nous ne ferons pas en vain appel à nos lecteurs en faveur de M. Coumes—que cet étranger distingué aura toutes les facilités possibles de remplir l'objet de sa mission; l'opinion qu'il émettra sur ce qu'il verra dans notre pays, étant désintéressée, doit nécessairement avoir beaucoup de poids. Tout en exprimant l'admiration que nous éprouvons de voir le gouvernement français travailler avec tant d'énergie à multiplier la subsistance alimentaire pour le peuple, nous ne pouvons nous empêcher de contraster ses actes avec l'inertie de notre gouvernement qui a fait si peu pour développer une science à laquelle le gouvernement français a pris une si large part. En France, en Allemagne, en Hollande, même en Norvège, les pêcheries sont des objets d'importance extrême. L'Angleterre seule, dont les pêcheries sont encore plus considérables et par tant plus précieuses que celles de tous ces contrées réunies, demeure inerte et se laisse dépasser par ses voisins."

Ainsi ajoute le *Mercury* de Québec, s'exprime le journal de Londres, le *Field* du 16 août dernier. Nous sommes heureux de pouvoir dire que le but indiqué dans ces lignes n'a pas échappé à l'attention de l'administration: ce moyen d'alimenter les masses, pour ainsi dire gratis, elle ne permettra pas qu'il soit réduit à néant, par son incurie. Des spé-

culateurs privés, ont en Angleterre, en Écosse, en Irlande trouvé dans la propagation artificielle du poisson, le secret d'amasser des fortunes colossales.

La manufacture de saumons à Stormontfield sur la Tay, d'après le rapport de M. Brown pour l'année présente, a produit 300,000 jeunes saumons dont le poids moyen est de deux à trois onces. Comme on a pris la précaution d'en marquer plusieurs en leur pratiquant un petit trou dans la nageoire de la queue, on s'est assuré que les mêmes poissons après avoir quitté l'incubateur et être demeurés cinq ou six semaines dans l'Océan, reviennent au fleuve qui les a vu naître, *pesant de cinq à six livres* et la dépense pour l'année entière n'est que de £ 50.

Nous exhortons de tous nos vœux nos gouvernants de faire construire en Canada un appareil semblable pour propager le saumon—et nous espérons qu'en pratiquant des passes ou échelles dans les écluses, nos rivières fourmilleront de poisson comme dans le temps passé.—(*Mercury* sept. 1862.

---

## CHAPITRE SEPTIÈME

## LA PÊCHE A LA LIGNE.

I love to see the man of care  
Take pleasure in a toy ;  
I love to see him row or ride,  
And tread the grass with joy,  
Or throw the circling salmon fly  
As lusty as a boy.

Lecteur, aimez-vous la pêche ? Etes-vous homme à devancer l'aurore, muni de votre perche et de votre panier, comme le faisait anciennement un éloquent prélat qui maintenant ne réside pas à cent lieues de Trois-Rivières, lequel se hasardait sans façon dans un frêle *canot* sur les eaux du lac Saint-Charles (Comté de Québec) pour y voir en pêchant lever l'astre radieux du jour ; et si, comme lui, vous n'étiez pas mu par des considérations de santé, auriez-vous le courage et la patience de vous embusquer pendant des heures entières sur la rive d'un ruisseau, pour y tenter avec votre hameçon perfide l'appetit de rusés poissons ? En un mot vous sentez-vous capable de vous arracher aux pavots de Morphée à l'heure où sortent les lutins, à l'heure où les sorciers commencent leur sabbat, à minuit

sonnant, puis d'avaler un hâtif repas ; cela fait, de vous aventurer, à la lueur des étoiles dans les sombres sentiers des Laurentides, connus à *Gabriel* et à *Sioui* seuls, ces guides amphibies du lac St.-Charles, comme le fait cet *ancien* du barreau de Québec, (que je ne nommerai pas, mais que tous connaissent) afin d'être prêt à jeter votre ligne à deux heures et demi du matin ? Si vous ne vous sentez pas ce courage antique, je vous dis, moi, que loin d'oser vous croire capable de jamais capturer le monarque de nos rivières, le saumon argenté, ou même la truite saumonée, Isaac Walton, (\*) le père Isaac, comme le nomment tous les bons croyants, eut-il à distribuer les rôles parmi ses disciples, croirait vous honorer encore que trop, en vous préposant pour pêcher des goujons ou de la barbotte dans un puits de six pieds de diamètre. Si au contraire, vous avez bon bras, bon œil, bonne jambe ; si vous ne craignez pas de vous plonger dans l'eau jusqu'à la ceinture en pêchant ; si les *moustiques* ne vous inspirent aucun effroi, si même vous vous moquez des *maringouins* ; si après une fatigante course, vous trouvez

(\*) Isaac Walton vivait au seizième siècle en Angleterre, ses exploits de pêche à la mouche, ses écrits l'ont immortalisé.

qu'une truite fraîche et bien rôtie est un met exquis, digne de Brillat-Savarin, alors tapez-là, vous êtes des miens. Je vous dis moi, qu'eussiez-vous vécu aux beaux jours de Rome, Ausone, Oppien, Ovide vous eussent consacré des hexamètres et que, si, aujourd'hui, votre mérite est méconnu, inapprécié, c'est un signe infailible du malheur des temps, une preuve manifeste de la dégénération de l'espèce humaine.

Je suppose donc que sous l'influence du feu sacré, vous méditez la capture de saumons, de truites et de carpillons et que vous vous adressiez à moi pour une *feuille de route*. Appartenez vous à la grande ville bâtie au pied du Mont Royal ? je puis vous assurer que vous trouverez pour votre amusement favori, de magnifiques rivières, des lacs fort poissonneux dans les cantons à l'est de Montréal. Les Iles du Saint-Laurent, le lac Champlain, le lac George et les affluents de l'Outaouais vous procureront de bonnes pêches, mais je n'ose en dire trop sur un territoire que je ne connais qu'imparfaitement. Appartenez vous au district de Québec ? voyez l'ample moisson, qui vous attend sur la côte qui s'étend de Québec au Labrador d'un sens et de Québec à la Baie des Chaleurs de l'autre. D'abord il faut s'entendre, n'allez pas croire

que je vous méprise parcequ'il ne vous a pas été donné de capturer à la mouche, une fois dans votre existence un saumon du poids de quarante livres. Pour prétendre à une telle félicité qui donne une idée des joies célestes, il faut avoir de la vocation, une vocation toute particulière; il n'y a pour cela qu'un petit nombre d'élus, comme dirait cet éloquent, (\*) cet excentrique pêcheur d'hommes et. . . . de poissons que j'ai déjà cité et qui prit pour texte d'un fort beau sermon qu'il prêcha à l'équipage de sa goëlette mouillée en juillet 1846, au Saguenay ces paroles de l'évangéliste St. Jean chap. 21, Verset 3. "Je vas pêcher."

Quelles sont donc nos rivières et nos lacs, dans le voisinage de Québec? nous avons, le lac St. Joseph, ou l'on prend aussi l'achigan: le lac Sept-Iles, son voisin, le lac aux Grenouilles, le lac Perth, le lac au Chien, le lac à la Truite rouge, tous ces lacs sont dans les environs du lac St. Joseph; le lac Blanc, le lac Sud Ouest, le lac St. Vincent, le lac Thomas, le lac des Neiges, le lac Malbaie; le lac Claire, le lac Mackenzie, le lac Jaune, le lac Sagamité, le lac Burns, le lac Bonnet, le lac St. Charles, le lac Beauport, les sept derniers forment une chaîne de lacs fort poissonneux. Ensuite viennent le Montmo-

(\*) Salmon Fishing in Canada.—Page 121.

rence, le Jacques-Cartier, le Ste. Anne, le St. Charles, l'Etchemin, la Chaudière, à peu de distance l'un de l'autre. Les lacs Philippo et St. Joachim fournissent de belles truites. Le lac Gravelle à la Malbaie, produit quelquesfois des pêches prodigieuses ; le Grand lac et ses voisins sont moins bons qu'ils ne l'étaient par le passé, mais en descendant l'amateur peut jeter sa ligne dans la rivière Murray pour le Saumon.

Sur la rive Sud du fleuve vous trouverez des stations de pêche fort attrayantes. Descendez des chars à la gare de Sommerset, puis rendez-vous à loisir au Lac Joseph, au Lac Guillaume, au Lac à la Truite, au Lac Anglais : n'oubliez pas les cours d'eau dans la direction du Lac Noir ; ne vous occupez pas du Lac Etchemin, il est trop fréquenté !

Etes vous tenté de cotoyer la rive du St. Laurent jusqu'à la Rivière-du-Loup ? La Rivière du Sud et le Bras St. Nicholas, à St. Thomas, vous fourniront de la truite et des brochets ; la petite rivière des Perdrix qui débouche dans le bras St. Nicholas fourmille de petites truites. Quand vous aurez exploré toutes ces rivières, descendez jusqu'à Cacouna. Mais si vous êtes jeune et beau garçon, gardez vous de séjourner trop longtemps, sous prétexte de *prendre les eaux*, à ce Biarritz du

Canada que la présence des beautés de la capitale pendant la belle saison, rend si dangereux... pour les célibataires. En ce cas fuyez, fuyez, dis-je, fuyez bien vite ces syrènes plus à redouter que ne l'étaient celles de l'Île de Calypso!... à leurs côtés vous courez risque d'oublier qu'à une journée de marche dans le bois, repose l'onde cristalline du Lac Saint-Simon : les pêches que l'on fait dans le Lac St. Simon ont quelque chose de miraculeux. Ayant donc dit adieu à tout le beau monde de Cacouna, enfoncez-vous dans le bois après vous être muni de deux morceaux de lard : l'un, rôti sur la braise apaisera les tiraillements de votre estomac ; avec l'autre vous vous enduirez la figure ! ce synapisme onctueux, vous prémunira contre les attaques des moustiques qui en août, ont au Lac St. Simon, un appétit vraiment sanguinaire — cela fait, passez au moins six heures sur le lac à pêcher, puis vous me direz si un seul cheval a suffi pour transporter votre pêche à l'hôtel.

Avez-vous des aspirations plus élevées ? la truite saumonée vous tente-t-elle ? Aimeriez-vous quelques bouffées du salin que l'on hume sur la côte nord du St. Laurent ? Faites-vous traverser à Tadoussac : un magnifique hôtel, vous ouvre ses portes : vous aurez votre choix : voici le Saguenay ou le St. Laurent, où voulez-

vous pêcher ? Si vous êtes fatigué de capturer les grosses truites de mer et que vous aimiez à prendre deux ou trois cents truites de lac, allez jeter votre mouche dans les lacs aux Canards, le petit Saguenay, la rivière St. Jean, la Grande Bay, le lac Kenogami : les truites que vous y prendrez non seulement sont fort grosses, mais elles semblent se réjouir de se faire capturer. Vous en rempliriez une chaloupe ; mais je me trompe fort ou vous reviendrez bien vite sur les bords du grand fleuve, tenter la voracité des grosses truites de mer.

Le climat du Canada diffère de celui d'Europe : le froid ne permet pas de pêcher à la mouche pendant l'hiver ; le temps de la pêche dure à peu près du 1er juin à la fin de septembre : rarement peut-on pêcher pendant le mois de mai.—On ne peut d'après la loi prendre le saumon après la fin d'août ; le meilleur temps pour cette pêche comprend la période depuis le 10 juin à la fin de juillet—la localité la moins éloignée où le public peut capturer avec la ligne le saumon, c'est la rivière Bersimis, vingt-six lieues plus bas que Tadoussac : la Bersimis fournit le plus gros poisson, de toute la côte du nord, la rivière Moisie exceptée : on peut aller pêcher le saumon dans un de ses tributaires, à dix

lieues de son embouchure sur sa rive gauche : il se tient dans une multitude de bassins, dont le dernier est à une demie lieue de la chute ; à dix ou douze lieues plus bas vous rencontrez la rivière Mistassinni, cours d'eau peu important et peuplé de saumons de moyenne grandeur, fort agréables à prendre : ensuite vient la rivière Betsie ou Sheldrake.— Puis vous rencontrerez la rivière Godbout, la Moisie et toutes les rivières mentionnées au chapitre V ; aussi les rivières Watscheeshoo, Washicootai, Olomanoshsebo.

Vous pourriez, faire comme j'ai fait moi-même, traverser à l'Île d'Anticosti : on vous montrera les phâres, la maison, la plage, où Gamache, le mystérieux pirate du St. Laurent a passé tant d'années. Les rivières au Saumon, à la Loutre, Jupiter, à la Chaloupe vous fourniront d'agréables et fructueuses pêches.— Un séjour de quelques semaines au bassin de Gaspé et dans les environs, a ses avantages. Quelles magnifiques truites de mer, n'ai-je pas moi-même prises à l'embouchure des rivières de Gaspé ? elles variaient en pesanteur de une livre et demi à trois livres et demi.

Je ne puis conclure cette étude sur la pêche sans avertir que vous ne devrez pas partir sans prendre un attirail complet de pêche, tel que couvertes de laines, paletots, chemises de flan-

nelle, pardessus de caoutchouc, gants forts, tente pour camper, casque d'hiver, et une multitude d'autres effets dont vous devrez vous munir, vous rappelant que sur la côte nord du golfe, les nuits et les jours sont même pendant la belle saison quelquefois froids à l'excès. Encore un mot, me dites-vous avant d'en finir ?

Quelles mouches doit-on employer dans toutes ces rivières, pour capturer le saumon et la truite ? Sachez, jeune homme, qu'un habile pêcheur, sait remplir son panier de poisson avec n'importe qu'elle mouche, noire, rouge, dorée, blanche, brune ; la couleur n'y fait que bien peu—bien entendu qu'il faut s'adapter aux endroits et aux temps qu'il fait : si vous désirez avoir quelque chose de plus précis, voici ce que le Grand Ononthio (\*) des pêcheurs de saumons écrit. Je le laisse en langue anglaise, parceque les marchands de mouches, lignes, etc., à Québec, à Montréal, à New-York ne parlent tous que l'anglais.

“ Les meilleures mouches pour le saumon sont :

No. 1, or Louise ; an extremely beautiful fly, having the wings composed of fibres from the golden pheasant's topknot, breast feather and tail, with springs from the green parrot, blue macaw, and

(\*) Salmon Fishing in Canada. Page 50.

king fisher ; the body is of fiery brown mohair with gold twist ; the head of orange mohair ; the tail a single feather from the golden pheasant's topknot, reddish brown hackle, and jay legs.

No. 2, Edwin, is a much more simple fly and often equally efficacious amongst the fins, the wings being composed of the golden pheasant's tail feather with a dash of yellow macaw ; the body yellow mohair, ribs of black silk, head black mohair, tail golden pheasant topknot, hackle yellow and scarlet silk tip.

No. 3, Forsyth. Wings of yellow macaw with a slight dash of Mallard wing at each side ; yellow mohair body, with black ribs ; head black, tail golden pheasant topknot, hackle yellow, with light blue silk top.

No. 4, Stephens. Wings of golden pheasant breast feather, with a slight mixture of Mallard ; body of reddish brick coloured silk gold twist, head black ostrich, tail golden pheasant topknot ; hackle red to match the body, tip blue silk.

No. 5, Ross. Wings of Mallard and peacock's herl ; body cinnamon-coloured gold twist ; no head ; tail green parrot, red and black hackles, and black tip.

No. 6, The Parson. This a beautiful and efficient fly. The wings are mixed, and very similar to those in no. 1, but have a slight mixture of wood duck in them ; the body is of a very dark claret silk with gold twist ; head black ostrich ; tail golden pheasant topknot, hackle dark claret ; legs blue, with a tip of yellow and gold.

No. 7, Strachan. Mixed wing chiefly of golden pheasant tail, yellow macaw, and jay's wing ; body of crimson silk with gold twist ; head black ostrich ; tail golden pheasant ; black hackle with jay's wing ; legs tip yellow and gold.

No. 8, Langevin. Wings, body, tail, hackle, legs, tips all yellow; made of the dyed feathers of the white goose; the head of black ostrich and the twist of black silk."

Quand à cette dernière, appelée d'après celui qui l'a inventée (notre respecté compatriote M. Chs. Langevin), j'ose croire qu'il lui est redevable du plus grand nombre des saumons qu'il pêche chaque été dans le Jacques Cartier.

Je conseillerais aux amateurs de se procurer les matériaux et d'attacher eux mêmes leurs mouches.

---

" La pêche à la ligne retrace à l'enfant, ses jeux; à l'âge mur, ses loisirs; à la vieillesse ses distractions; au cœur sensible, le ruisseau voisin du toit paternel; au voyageur, le repos occupé des peuplades dont il a envié la douce quiétude; au philosophe, l'origine de l'art."

## CHAPITRE HUITIÈME

## LE SAUMON FRANC.

(*Salmo Salar.*)-

Une notice des pêcheries du Canada serait incomplète sans une description du monarque de nos rivières, le saumon franc ou saumon ordinaire. La famille des salmonides est fort nombreuse : d'abord le saumon franc, le salmone illanken, le salmone schieffermuller, le salmone eriox, le salmone bergforelle, le salmone rouge, le salmone gaeden, le salmone huch, le salmone carpion, le salmone salveline, le salmone omble chevalier, le salmone taimen, le salmone nelma, le salmone lenok, le salmone kundscha, le salmone arctique, le salmone reidur, le salmone icime, le salmone lépechin, le salmone sil, le salmone lodde, le salmone blanc, le salmone varié, le salmone rené, le salmone rille, le salmone gadoïde, le salmone cumberland, etc., etc., je ne saurais mieux faire que d'emprunter à l'illustre continuateur des œuvres de Buffon la description des habitudes du saumon franc :

“ Tout le monde croirait le saumon bien connu ; et cependant combien peu de per-

sonnes même très-instruites savent que parmi les différentes espèces d'animaux, il en est peu qui méritent plus que ce poisson l'observation du naturaliste, l'examen du physicien, les soins de l'économe.

“La nature des climats qu'il préfère, la diversité des eaux dans lesquelles il se plaît, la vitesse de ses mouvements, la rapidité de sa natation, la facilité avec laquelle il franchit les obstacles, la longueur immense des espaces qu'il parcourt, la régularité de ses grands voyages, la manière dont il fraie, les précautions qu'il paraît prendre pour la sûreté des êtres qui lui devront le jour, les travaux qu'il exécute, les combats que le force à livrer une sorte de tendresse maternelle, son instinct pour échapper au danger, les ruses par lesquelles il déconcerte souvent les pêcheurs les plus habiles, les dimensions qu'il présente, le bon goût de sa chair, l'usage que l'on peut faire de sa dépouille, tout, dans les habitudes et les propriétés du saumon doit être l'objet d'une attention particulière.

“Ce poisson se plaît dans presque toutes les mers, dans celles qui se rapprochent le plus du pôle, et dans celles qui sont les plus voisines de l'équateur. On le trouve sur les côtes occidentales de l'Europe, dans la Grande Bretagne; auprès de tous les rivages de la

Baltique, particulièrement dans le Golfe de Riga ; au Spitzberg ; au Groënland ; dans le Nord de l'Amérique ; dans l'Amérique Méridionale ; dans la Nouvelle-Hollande ; au fond de la manche de Tartarie ; au Kamtschatka, etc. Il préfère partout le voisinage des grands fleuves et des rivières, dont les eaux douces et rapides lui servent d'habitation pendant une très grande partie de l'année. Il n'est pas étranger aux lacs immenses ou aux mers intérieures qui ne paraissent avoir aucune communication avec l'Océan. On le compte parmi les poissons de la Caspienne ; et cependant on assure qu'on ne l'a jamais vu dans la Méditerranée. Aristote ne l'a pas connu. Pline ne parle que des individus de cette espèce que l'on avait pris dans les Gaules, et le savant professeur Pictet conjecture qu'on ne l'a point observé dans le lac de Genève, parcequ'il n'entre pas dans la Méditerranée, ou du moins parcequ'il y est très rare.

“ Il tient le milieu entre les poissons marins et ceux des rivières. S'il croît dans la mer, il croît dans l'eau douce ; si pendant l'hiver il se réfugie dans l'Océan, il passe la belle saison dans les fleuves. Il en recherche les eaux les plus pures ; il ne supporte qu'avec peine ce qui peut en troubler la limpidité ; et c'est presque toujours dans ces eaux qui coulent

sur un fond de gravier, que l'on rencontre les troupes les plus nombreuses des saumons les plus beaux.

“ Il parcourt avec facilité toute la longueur des plus grands fleuves. Il parvient jusqu'en Bohême par l'Elbe, en Suisse par le Rhin, et auprès des hautes Cordilières de l'Amérique Méridionale par l'immense Maragnon, dont le cours est de quatre cents myramètres. On a même écrit qu'il n'était ni effrayé, ni rebuté par une grande étendue de trajet souterrain ; et on a prétendu qu'on avait retrouvé dans la mer Caspienne des saumons du golfe Persique, qu'on avait reconnus aux anneaux d'or ou d'argent que de riches habitants des rives de ce golfe s'étaient plus à leur faire attacher.

“ Dans les contrées tempérées, les saumons quittent la mer vers le commencement du printemps ; et dans les régions moins éloignées du cercle polaire, ils entrent dans les fleuves lorsque les glaces commencent à fondre sur les côtes de l'Océan. Ils partent avec le flux surtout lorsque les flots de la mer sont poussés contre le courant des rivières par un vent assez fort, que l'on nomme dans plusieurs pays *vent de saumon*. Ils préfèrent se jeter dans celles qu'ils trouvent le plus débarrassées de glaçons ou dans lesquelles ils sont entraînés par la marée la plus haute et la plus favorisée

par le vent. Si les chaleurs de l'été deviennent trop fortes, ils se réfugient dans les endroits les plus profonds, où ils peuvent jouir, à une grande distance de la surface de la rivière, de la fraîcheur qu'ils recherchent ; et c'est par une suite de ce besoin de la fraîcheur qu'ils aiment les eaux douces dont les bords sont ombragés par les arbres touffus.

“ Ils redescendent dans la mer vers la fin de l'automne, pour remonter de nouveau dans les fleuves à l'approche du printemps. Plusieurs de ces poissons restent cependant pendant l'hiver dans les rivières qu'ils ont parcourues. Plusieurs circonstances peuvent les y déterminer ; et ils y sont forcés quelquefois par les glaces qui se forment à l'embouchure avant qu'ils ne soient arrivés pour la franchir.

“ Ils s'éloignent de la mer en troupes nombreuses, et présentent souvent dans l'arrangement de celles qu'ils forment autant de régularités que les époques de leurs grands voyages. Le plus gros de ces poissons qui est ordinairement une femelle, s'avance le premier ; à sa suite viennent les autres femelles deux à deux et chacune à la distance d'un ou deux mètres de celle qui la précède ; les mâles les plus grands paraissent ensuite, observent le même ordre que les femelles, et sont suivis des plus jeunes. On peut croire

que cette disposition est réglée par l'inégalité de la hardiesse de ces différents individus, ou de la force qu'ils peuvent opposer à l'action de l'eau.

“ S'ils donnent contre un filet, ils le déchirent, ou cherchent à s'échapper par-dessous ou par les côtés de cet obstacle ; et dès qu'un de ces poissons a trouvé une issue, les autres le suivent, et leur premier ordre se rétablit.

“ Lorsqu'ils nagent, ils se tiennent au milieu du fleuve et près de la surface de l'eau ; et comme ils sont souvent très nombreux, qu'ils agitent l'eau violemment, et qu'ils font beaucoup de bruit, on les entend de loin comme le murmure sourd d'un orage lointain. Lorsque la tempête menace, que le soleil lance des rayons très-ardents, et que l'atmosphère est très échauffée, ils remontent les fleuves sans s'éloigner du fond de la rivière. Des tonneaux, des bois, et principalement des planches luisantes flottant sur l'eau, les corps rouges, les couleurs très-vives, des bruits inconnus, peuvent les effrayer au point de les détourner de leur direction, de les arrêter même dans leur voyage, et quelquefois de les obliger à retourner vers la mer.

“ Si la température de la rivière, la nature de la lumière du soleil, la vitesse et les qualités de l'eau leur conviennent, ils voyagent len-

tement ; ils se jouent à la surface du fleuve ; ils s'écartent de leur route ; ils reviennent plusieurs fois sur l'espace qu'ils ont parcouru. Mais s'ils veulent se dérober à quelque sensation incommode, éviter un danger, échapper à un piège, ils s'élancent avec tant de rapidité que l'œil a de la peine à les suivre. On peut d'ailleurs démontrer que ceux de ces poissons qui n'emploient que trois mois à remonter jusque vers les sources d'un fleuve tel que le Maragnon, dont le cours est de quatre cents myriamètres, et dont le courant est remarquable par sa vitesse, sont obligés de déployer, pendant près de la moitié de chaque jour, une force de natation telle qu'elle leur ferait parcourir, dans un lac tranquille, quatre ou cinq myriamètres par heure ; et l'on a éprouvé de plus que, lorsqu'ils ne sont pas contraints à exécuter des mouvements prolongés, ils franchissent par seconde une étendue de vingt-quatre pieds environ.

“ On ne sera pas surpris de cette célérité si, l'on fait attention à la conformation du saumon. Les saumons ont dans leur queue une rame très-puissante. Les muscles de cette partie de leur corps jouissent même d'une si grande énergie, que des cataractes élevées ne sont pas pour ces poissons des obstacles insurmontables. C'est surtout, lorsque le plus gros

de leur troupe, celui que l'on a nommé leur conducteur, a sauté avec succès, qu'ils s'élancent avec une nouvelle ardeur. Après toutes ces fatigues ils ont souvent besoin de se reposer. Ils se placent alors sur quelque corps solide. Ils cherchent la position la plus favorable au délassement de leur queue, celui de leurs organes qui a le plus agi ; et pour être toujours prêts à continuer leur route, ou pour recevoir plus facilement les émanations odorantes qui peuvent les avertir du *voisinage* des objets qu'ils désirent ou qu'ils craignent, ils tiennent la tête dirigée contre le courant. Indépendamment de leur queue longue, agile et vigoureuse, ils ont, pour attaquer ou pour se défendre, des dents nombreuses et très-pointues qui garnissent les deux mâchoires et le palais, sur chacun des côtés duquel elles forment une ou deux rangées.

“ On trouve aussi des deux côtés du gosier un os hérissé de dents aigües et recourbées. Six ou huit dents semblables à ces dernières sont placées sur la langue ; et parmi celles que montrent les mâchoires il y en a de petites qui sont mobiles. Le front, la nuque, les joues et le dos sont noirs ; les côtés bleuâtres ou verdâtres dans leur partie supérieure, et argentés dans l'inférieure ; la gorge et le ventre d'un rouge jaune ; les membranes branchiales jau-

nâtres ; les pectorales jaunes à leur base et bleuâtres à leur extrémité ; les ventrales et l'anale d'un jaune doré. La première nageoire du dos est grise et tachetée, l'adipeuse noire, et la caudale bleue." Les mâles, ont d'ordinaire le tête plus grosse, le corps moins épais que les femelles. Leur mâchoire supérieure est plus avancée que celle d'en bas, et lorsqu'ils sont parvenus à leur troisième année, elle devient plus longue et se recourbe vers l'inférieure.

J'ai mentionné ailleurs comment la femelle préparait *la frayère* ou lieu où elle entend déposer ses œufs. " Lorsqu'un mâle trouve un autre mâle auprès des œufs déjà déposés dans la frayère, ou auprès de la femelle pondant encore, il l'attaque avec courage et le poursuit avec acharnement ou ne lui cède la place qu'après l'avoir disputée avec obstination. Les saumons ne fréquentent ordinairement la frayère que pendant la nuit. Il arrive quelquefois cependant que les œufs pondus par les femelles et la liqueur séminale des mâles se mêlent uniquement par l'effet des courants.

" Les saumons, vivent d'insectes, de vers, de jeunes poissons : on les voit s'élaner avec la rapidité de l'éclair sur les moucherons, les papillons, les sauterelles, et les autres insectes que les courants charrient ou qui voltigent

au-dessus de la surface des eaux." Un observateur exact, le Dr. Henry, qui a écrit sur les pêcheries du Canada dit : " Les jeunes saumons sont fort frêles : la moindre chose les tue. Ils sautent constamment à la mouche et si l'hameçon s'enfonce profondément dans leur mâchoire, cela suffit pour les tuer. *On a fait beaucoup d'efforts pour les transporter des fleuves dans des étangs artificiels, mais, je pense, sans aucun succès. J'ai moi-même tenté, mais sans succès, de transférer les jeunes, de la rivière dans un étang alimenté par une autre eau—ils moururent dans moins de deux heures.*"

Bien que quelques individus de la nombreuse famille des salmonides aient été connus des anciens, rien ne démontre que le salmon franc, le véritable représentant de l'espèce, le fut des Grecs. Comment se fait il que ni Aristote, ni Athénée n'en fasse mention ? Pline affirme dans son Histoire Naturelle, qu'il y avait dans la Dordogne et la Garonne, en Aquitaine, un poisson qu'il nomme *salar* : il n'appert pas qu'il existât en Italie. Ausone décrit dans son poëme de la Moselle, sous les noms de *salar*, *fario* et *salmo*, les différents âges de la truite de mer : ailleurs j'ai dit que la migration et la propagation du saumon étaient encore enveloppées de mystère.

On a pu lire dans l'*Ornithologie du Canada*,

que les hirondelles, les merles et autres oiseaux possédaient la mémoire et l'affection des lieux qui les ont vu naître " : on peut en dire autant du saumon : (\*) qui n'a été frappé d'étonnement en observant les efforts incroyables des saumons pour remonter chaque automne les rivières, pour y frayer ! leurs légions s'élancent par dessus les chutes, les écluses ; rien ne les arrête : c'est là le moment où la loi doit intervenir : c'est alors le temps où armé de toute son autorité, le législateur doit réprimer l'homme cupide qui voudrait *tuer la poule qui pond les œufs d'or*. Ce sont principalement les gros saumons qui alors remontent les cours d'eau, et bien que leur chair soit hors de saison, néanmoins leur volume est tel qu'ils deviennent importants pour le commerce. Il faut donc que le saumon ait en tout temps DROIT DE PASSAGE

(\*) Les journaux mentionnent à ce propos que la rivière Tay en Ecosse avait deux affluents, lesquels tout favorables qu'ils pussent être à l'existence du saumon, n'en avaient jamais contenu. Le Duc de Sutherland fit en 1835 déposer un couple de saumon (mâle et femelle) dans chaque affluent et en 1836 ces poissons s'étant reproduits, les jeunes fidèles à leur instinct, remontèrent ces cours d'eau, où de mémoire d'homme il n'en avait jamais été préalablement vu.

dans toutes les rivières : il faut au temps du frai une PROHIBITION expresse de le capturer.

“ Nos estuaires a saumons, dit le Dr. Henry, peuvent devenir aussi précieux que ceux de la Grande-Bretagne, de l’Ecosse et de l’Irlande. Le droit de pêche à Ballyshannon s’afferme chaque année pour £2,500 à £3,000 et produit un profit clair à l’exploitateur de £1,400 à £1,600 par année. On peut en dire autant de Coleraine : plusieurs cours d’eau en Ecosse sont d’une valeur aussi grande ; mais les pêcheries sur la rivière Tweed ont produit ces années dernières jusqu’à £15,700 par année : on exportait pour £54,000 de saumons au marché de Londres.”

M. H. Warren, citant M. Perley, s’exprime ainsi :

“ Lorsque le monopole odieux de la compagnie de la Baie d’Hudson sera aboli ; lorsque les grandes rivières du Canada seront protégées, contre l’effet des chaussées, des filets, des dards aux flambeaux ; contre l’abus de darder le saumon à l’endroit où il dépose son frai, contre les rets à la derive et d’autres abus exercés contre ce noble poisson ; alors dans son humble opinion, les rivières du Canada seront suffisantes pour alimenter, et la grande population du Canada, et celles des états de l’ouest : même à présent les marchés de Boston et de

New-York en sont en grande partie approvisionnés par le Canada.

“ Il est presque impossible d'estimer la valeur des pêcheries du saumon du Bas-Canada, lesquelles ont depuis quelques années diminuées de valeur des neuf dixièmes.

“ Si les pêcheries de saumon du Bas-Canada étaient préservées de la destruction que je viens d'énumérer, leur valeur excéderait \$1,000,000 par année. Vous pouvez trouver ce chiffre exagéré, mais examinez attentivement le sujet dans tous ces points. Il est convenu par toutes les autorités que les pêcheries d'Irlande valent £500,000. Que sont ces pêcheries comparées aux nôtres ? Regardez nos rivières du Canada et cette partie du Labrador qui appartient au Canada, territoire cinq fois de la grandeur de l'Irlande et avec de splendides estuaires qui donneraient la même quantité de saumons qu'ils prennent là si elles étaient protégées avec une bonne police comme ils le sont en Irlande. ”

#### LA TRUITE.

(*Salmo fontinalis.*)

“ La truite n'est pas seulement un des poissons les plus agréables au goût, elle est encore un des plus beaux. Ses écailles brillent de l'éclat de l'argent et de l'or, un jaune doré mêlé

de vert resplendit sur les côtés de la tête et du corps. Les pectorales sont d'un brun mêlé de violet ; les ventrales et la caudale dorées ; la nageoire adipeuse est couleur d'or avec une bordure brune ; l'anale variée de pourpre, d'or et de gris de perle ; la dorsale parsemée de petites gouttes purpurines ; le dos relevé par des taches noires et d'autres taches rouges entourées d'un bleu clair réfléchissant sur les côtés de l'animal les nuances vives et agréables des rubis et des saphirs.

“ On la trouve dans presque toutes les contrées du globe, et particulièrement dans presque tous les lacs élevés. . . . Il paraît que le poète Ausone est le premier auteur qui en ait parlé.

“ La tête de la truite est assez grosse ; sa mâchoire inférieure un peu plus avancée que la supérieure et garnie, comme celle dernière, de dent pointues et recourbées. On compte six ou huit dents sur la langue ; on en voit trois rangées de chaque côté du palais. La ligne latérale est droite ; les écailles sont très-petites ; la peau de l'estomac est très-forte ; et il y a soixante vertèbres à l'épine du dos, de chaque côté de laquelle sont disposées trente côtes.”

On pêche en Canada des truites de toutes les grosseurs et pesant de deux onces à vingt livres.

“ La truite aime une eau claire, froide, qui descend de montagnes élevées, qui s'échappe avec rapidité, et qui coule sur un fonds pierreux. . . .

“ Les grandes chaleurs peuvent incommoder la truite au point de la faire périr : aussi la voit-on vers le solstice d'été, lorsque les nuits sont très-courtes et qu'un soleil ardent rend les eaux presque tièdes, quitter les bassins pour aller habiter au milieu d'un courant, ou chercher près du rivage l'eau fraîche d'un ruisseau ou celle d'une fontaine. Elle peut d'autant plus aisément choisir entre ces divers asiles, qu'elle nage contre la direction des eaux les plus rapides avec une vitesse qui étonne l'observateur, et qu'elle s'élançe au-dessus de digues et de cascades de plus de deux mètres de haut.

“ Elle ne doit cependant changer de demeure qu'avec précaution. Le tribun Pénrières assure que, si pendant l'été les eaux sont très-chaudes, et qu'après y avoir pêché une truite on la porte dans un réservoir très-frais, elle meurt bientôt, saisie par le froid soudain qu'elle éprouve.

“ Il paraît que le temps du frai de la truite varie suivant les pays et peut-être suivant d'autres circonstances. M. Decandolle, naturaliste de Genève, écrit que les truites du Lac

Léman et celle du lac Neuchâtel remontaient dans le printemps pour frayer dans les rivières et même dans les ruisseaux." En Canada, les truites fraient en automne. Elles montent quelquefois jusque dans les rigoles qui ne sont entretenus que par les eaux fluviales. "Elles cherchent un gravier couvert par un léger courant, s'agitent, se frottent, pressent leur ventre contre le gravier ou le sable, et y déposent des œufs que le mâle arrose plusieurs fois dans le jour de sa liqueur fécondante. Bloch a trouvé dans les ovaires d'une truite des rangées d'œufs gros comme des pois, et dont la couleur orange s'est conservée pendant longtemps, même dans l'alcool. D'après cette grosseur des œufs de truites, il n'est pas surprenant qu'elles contiennent moins d'œufs que plusieurs autres poissons d'eau douce ; et cependant elles multiplient beaucoup, parce que la plupart des poissons voraces vivent loin des eaux froides, qu'elles préfèrent.

"On marine la truite comme le saumon, et on la sale comme le hareng. Mais c'est surtout lorsqu'elle est fraîche que son goût est très-agréable. Sa chair est tendre particulièrement pendant l'hiver ; les personnes même dont l'estomac est faible la digèrent facilement. Pendant longtemps ce salmone a été nommé, dans plusieurs pays, le roi des poissons d'eau

douce ; et dans quelques parties de l'Allemagne les princes s'en étaient réservé la pêche.

“ Pour former un bel étang à truites, il faut une vallée ombragée, une eau claire et froide, un fond de sable ou de cailloux placé sur de la glaise ou sur une autre terre qui retienne les eaux ; une source abondante ou un ruisseau qui, coulant sous des arbres touffus, et n'étant pas très éloigné de son origine, amène en été une eau limpide et froide : des bords assez élevés pour que les truites ne puissent pas s'élaner pardessus ; de grands végétaux plantés assez près de ces bords pour que leur ombre entretienne la fraîcheur de l'eau ; des racines d'arbres ou de grosses pierres entre lesquelles les œufs puissent être déposés ; des fossés ou des digues pour prévenir les inondations des ravins ou des rivières bourbeuses ; une profondeur de trois mètres ou environ, sans laquelle les truites ne trouveraient pas un abri contre les effets de l'orage, monteraient à la surface de l'eau lorsqu'il menacerait, y présenteraient souvent un grand nombre de points blanchâtres ou livides, et périraient bientôt ; une quantité très considérable de loches ou de goujons, et d'autres petits cyprins dont les truites aiment à se nourrir, ou une très-grande abondance de morceaux de foie hachés, d'entrailles d'ani-

maux, de gateaux secs, faits de sang de bœuf et d'orge mondé ; des bandes garnies d'une grille assez fine pour arrêter l'alevin ; une attention soutenue pour éloigner les poissons voraces, les grenouilles, les oiseaux pêcheurs, les loutres, et pour casser pendant l'hiver la glace qui peut se former sur la surface de l'eau.

“ Lorsque pour peupler cet étang, on est obligé d'y transporter des truites d'un endroit un peu éloigné, il n'en faut placer dans chaque voie qu'un petit nombre de ces poissons, renouveler l'eau dans laquelle on les a mis et l'agiter souvent.”

Il y a plusieurs variétés de truites : la truite de mousse, truite de petite rivière, truite noire, truite blanche, truite rouge et truite brune.

---

## LES PÊCHERIES DU CANADA

---

“ L'homme d'Etat doit les encourager comme une  
“ seconde agriculture ; l'homme des champs doit  
“ les adopter comme une nouvelle source de ri-  
“ chesse et de plaisir.”

*Effets de l'art sur les poissons.*

LACÉPÈDE.

---

---

## DEUXIÈME PARTIE

### LES PECHERIES DES EAUX PROFONDES.

---

#### CHAPITRE PREMIER

Traiter sous toutes ses phases la vaste question de nos pêcheries, dans trois ou quatre articles de gazette, c'est là une tâche que je n'aurai par la témérité de tenter.

Je me contenterai d'inviter le lecteur à examiner avec moi le volumineux rapport de M. M. Andrews, le Commissaire nommé par les États-Unis, celui de M. Perley, le Commissaire de la Grande-Bretagne ; ainsi que les judicieux écrits de MM. Warren, Bossé, Hamel et autres ; de ces œuvres réunis, devra jaillir le germe de l'idée, le plan d'organisation qu'il nous faut en Canada. L'année 1858 vit inaugurer notre système actuel et si la prochaine session doit être la dernière qui aura lieu à

Québec, on sentira l'urgence de régler définitivement une question, laquelle, bien qu'elle intéresse le Canada entier, est spécialement une question Bas-Canadienne. La législation de 1858, relativement aux pêcheries de rivières n'est que la mise à exécution (partielle encore) des mesures demandées par le Révérend Dr. Adamson, dans son mémoire cité au chapitre IV. Ce n'était qu'un essai et bien que l'on ait encore accordé au saumon que l'ombre de la protection, l'essai a été un succès (\*). J'ai déjà dit ailleurs que c'était le système existant, mais amplifié, mais perfectionné, que je désirerais voir continuer. Quant à la pêche des eaux profondes, il faut au contraire reviser, toute notre législation, laquelle jusqu'à présent n'a été qu'illusoire. Je veux des faits, non des théories. Je veux un plan arrêté, appuyé

(\*) Si une chose plus qu'une autre est de nature à encourager le *Fish and Game Protection Club*, les hommes publics et les particuliers à persévérer dans leur noble mais difficile tâche de protéger le poisson et le gibier, c'est le spectacle que l'on voit aujourd'hui. Le saumon frais en juillet dernier, se donnait pour quatre sols la livre sur nos marchés, et le Col. Rhodes passait la semaine dernière à ma porte avec une cavalcade de voitures, chargées d'au delà de trente pièces de gibier, dont les plus remarquables étaient dix orignaux.

sur des données positives, sur les renseignements, les témoignages des hommes les plus éclairés, les plus pratiques.

S' imagine-t-on qu'une législation effective, une organisation forte pour nos immenses pêcheries va surgir d'elle-même, sans effort, sans recherche ? Comment a-t-on fait, aux Etats-Unis, en France, en Angleterre, en Ecosse, en Irlande, au Danemark, lorsque le gouvernement a été saisi de la question des pêcheries ? Il s'est enquis ; il s'est entouré des spécialités : il a été puiser des renseignements partout, même à l'étranger. Notre tâche à nous est plus facile, car nous avons les recherches, les résultats d'autrui pour nous guider. Pénétrons-nous de l'importance d'un sujet que M. Jos. Hamel, a fort bien développé comme suit :

“ Lorsque'on envisage cette grande industrie sous le rapport des moyens qu'elle met en œuvre, des avantages qu'elle procure au pays qui l'exerce, des services qu'elle rend et des résultats auxquels elle peut atteindre, elle acquiert bientôt à nos yeux une très-haute importance. Si j'avais à vous faire ici l'histoire des pêches qui s'exécutent en mer, je ne saurais me borner au simple exposé des méthodes en usage chez telle ou telle nation, ni me restreindre aux considérations qui résultent de l'étude de cette industrie au point de vue éco-

nomique : mais je devrais aussi embrasser les événements politiques, les guerres, les traités, les cessions de territoire dont la pêche a été le prétexte ou la cause ; examiner la question des *primes* et des encouragements ; tenir compte des développements progressifs, des circonstances qui tantôt ont influé sur la décadence de la pêche, et tantôt l'ont portée au plus haut degré de prospérité. Il faudrait vous initier dans la connaissance et les différentes espèces et qualités de poissons qui constituent les meilleurs produits, parler des divers procédés de préparations pour les conserver et les rendre propres à être transportés au loin ; traiter des échanges, des armements, des expéditions maritimes dont ces produits sont la matière ou l'objet. Il s'agirait encore de faire connaître toutes les entreprises que la pêche provoque, les moyens d'en assurer le succès, les dépenses qu'elle entraîne, le personnel qu'elle emploie, les ressources et les bénéfices qu'elle procure ; le droit domanial sur les côtes de la mer que nous occupons et ses limitations dans les parages où elle s'exerce, qui sont aujourd'hui (en 1852) une pomme de discorde entre la mère-patrie et les Etats-Unis, et qui pourraient devenir la ruine du Canada si l'Angleterre cédait un pouce du littoral en dedans de la ligne voulue par le traité de 1818. Ces

droits ne sauraient non plus être oubliés ; mais comme il serait impossible de faire entrer autant de détails dans un cadre aussi limité pour complément de cette masse d'instruction que je voudrais répandre et populariser, j'appellerai votre attention sur l'origine et les développements dont les pêcheries du golfe St. Laurent sont susceptibles, et sur les avantages que retireraient les habitants de Québec et du Canada en général, en se livrant à cette branche d'industrie.

“ L'étude des pêches maritimes ainsi comprise peut donner lieu à des considérations d'un ordre élevé, et le tableau de la prospérité des nations qui ont attaché à l'art de la pêche toute l'importance qu'il mérite, devient alors un exemple profitable qui doit nous faire redoubler d'efforts et d'activité pour tâcher de les imiter et les surpasser même, si les circonstances nous secondent. Mais il ne m'est pas donné de traiter un sujet aussi vaste et je dois me borner à un simple aperçu de la grande industrie si justement appelée *l'agriculture de la mer*, et que nous pouvons surnommer sans crainte *l'Australie du Bas-Canada* ! C'est ce que je vais faire avant de développer les moyens que nous avons d'égalier, de surpasser même, en peu d'années, les nations qui ne craignent pas de traverser la mer pour

venir moissonner une récolte qui nous appartient de droit et que nous avons eu jusqu'ici l'apathie de nous voir enlever avec la plus pénible indifférence.

“ Examinons d'abord les avantages que retirent la France, l'Angleterre et les Etats-Unis des pêches du golfe, qui sont à notre porte et dont les côtes nous appartiennent presque exclusivement.

“ Depuis la découverte de l'Amérique du Nord, les pêches du golfe Saint-Laurent ont été un objet de sollicitude particulière, non seulement pour la Grande-Bretagne, mais pour la France, l'Espagne et le Portugal, et plus tard pour les Etats-Unis d'Amérique ; elles ont été évidemment considérées de la plus haute importance dans la négociation de tous les traités où les intérêts des Anglais, des Français et des Américains étaient compris de ce côté de l'Atlantique.

“ Il paraît que dès l'année 1517, environ 50 vaisseaux français, espagnols et portugais étaient engagés dans la pêche de la morue, sur les bancs de Terre-Neuve, tandis que l'Angleterre n'avait qu'un navire d'employé dans ces parages. Mais quoique le nombre en fut porté à 15 en 1718, le commerce de la pêche des autres puissances s'était amélioré à un bien plus haut degré, la France n'ayant, à

cette époque, pas moins de 150 navires ; l'Espagne 100, et le Portugal 50, employés dans ce commerce. Cependant les marine anglaise, après, augmenta rapidement, car en 1615 elle se montait à 250 vaisseaux jaugeant ensemble 15,000 tonneaux, et le nombre total employé par les Français, les Biscayens et les Portugais, à la même date, était de 4000.

“ Avant le traité d'Utrecht, l'étendue des droits respectifs des nations, qui participaient aux avantages des pêches de Terre-Neuve, ne fut jamais définie ; mais ce traité plaça les choses sur un pied plus clair. Terre-Neuve elle-même et les îles adjacentes furent exclusivement laissées à la Grande Bretagne, les Français retenant le droit de pêcher sur les bancs et de se servir du rivage des îles, depuis la Pointe Ritchie (laquelle les Français ont prétendu ensuite être le Cap Ray,) par l'extrémité nord de l'île, jusqu'au cap Bonavista, sur le côté est. Par le traité de paix conclu en 1763, ce privilège fut confirmé à la France, et on étendit son droit de pêche dans tout le golfe St.-Laurent, à la distance de trois lieues de toutes les côtes appartenant à la Grande-Bretagne, soit continentales ou insulaires. Leurs pêches en dehors du golfe ne pouvaient se faire qu'à la distance de quinze lieues des côtes du cap Breton. Par un autre article du

traité, les îles de Saint-Pierre et Miquelon sont cédées à la France pour servir d'abri à ses pêcheurs, sous défense expresse de les fortifier ou de les faire garder par plus de 50 hommes de police. Ainsi, l'on voit que ces deux grandes nations attachaient une grande importance à ce littoral de pêche, l'une en y mettant autant de restrictions, et l'autre en s'y soumettant.

“ Lorsque les Etats-Unis, en 1783, prirent leur rang sur la liste des nations indépendantes, ils réclamèrent une participation dans les trésors contenus dans les eaux des bancs de Terre-neuve et du golfe St.-Laurent. Comme colonies, ils avaient recueilli la plus grande part de ces pêcheries ; et sachant ainsi les apprécier, ils demandèrent et obtinrent des privilèges particuliers, tel qu'exprimé au troisième article du traité, dans les termes suivants :

“ Il est convenu que le peuple des Etats-Unis continuera à jouir, sans être inquiété, du *droit* de prendre du poisson de toute espèce sur le Grand-Banc et sur tous les autres bancs de Terre-neuve, aussi bien que dans le golfe St. Laurent et sur tous les autres points de la mer où les habitants des deux pays ont eu, par le passé, l'habitude de pêcher. Les habitants des Etats-Unis auront la liberté de prendre du poisson de toute espèce sur telles

parties de la côte de Terre-Neuve qu'exploiteront les pêcheurs anglais (sans pouvoir toutefois le sécher ni le fumer sur cette île), et aussi sur les côtes, dans les baies et criques de tous les autres domaines que Sa Majesté Britannique possède en Amérique. Les pêcheurs américains auront la liberté de sécher et fumer leur poisson dans toutes les baies, havres et criques non encore colonisées de la Nouvelle-Ecosse, des Îles de la Madeleine et du Labrador, aussi longtemps que ces points demeureront inhabités; mais aussitôt qu'un de ces points se peuplera, il cessera d'être loisible aux susdits pêcheurs d'y sécher et d'y fumer leur poisson, sans s'être au préalable mis d'accord avec les habitants, propriétaires ou possesseurs du sol."

" Il était difficile de faire la part plus large à la pêche américaine; mais sans doute il résulta, de cette latitude même, des inconvénients et des abus : car le premier soin de la Grande-Bretagne, après la paix de 1815, fut de régler sur une base nouvelle la question des pêcheries. Les négociations furent longues et difficiles, et ce fût seulement le 20 octobre 1818 que la difficulté fut réglée, avec quelques autres points en litige, par une convention spéciale qui porte :

" Attendu qu'il s'est élevé des différends

au sujet de la liberté réclamée par les États-Unis pour leurs habitants, de prendre, sécher et fumer du poisson sur certaines côtes, dans certaines baies, havres et criques des domaines de Sa Majesté Britannique en Amérique, il est arrêté entre les hautes parties contractantes :

“ Que les habitants des États-Unis auront à jamais, en commun avec les sujets de Sa Majesté Britannique, la liberté de prendre du poisson de toute espèce sur cette partie de la côte méridionale de Terre-Neuve qui s'étend du Cap Ray aux Iles Rameau ; sur les côtes occidentales et septentrionales de Terre-Neuve, depuis le Cap Ray jusqu'aux Iles Quirpon, sur le rivage des Iles de la Madeleine ; et aussi sur les côtes, dans les baies, havres et criques, depuis le Mont-Joly, sur la côte méridionale du Labrador, jusque dans le détroit de Belle-Ile, et de là sur toute la côte qui s'étend vers le nord, sans préjudice toutefois des droits exclusifs de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

“ Les pêcheurs américains auront aussi à jamais la liberté de sécher et fumer du poisson dans toutes les baies, havres et criques non encore colonisées sur la partie méridionale de la côte de Terre-Neuve, ci-dessus décrite, et sur la côte du Labrador ; mais aussitôt qu'un de

ces points se peuplera, il ne sera plus loisible aux susdits pêcheurs de sécher ou de fumer du poisson dans les endroits habités, sans avoir au préalable conclu un arrangement à cet effet avec les habitants, propriétaires ou possesseurs du sol.

“ Les Etats-Unis renoncent ici, à jamais, à toute liberté réclamée jusqu'à présent par leurs habitants, de prendre, sécher ou fumer du poisson dans un rayon de trois milles autour des côtes, baies, havres, et criques des domaines de Sa Majesté Britannique en Amérique, non compris dans les limites décrites ci-dessus. Toutefois, les pêcheurs américains seront admis à entrer dans ces baies et havres pour y chercher un abri, réparer des avaries, acheter du bois ou faire de l'eau, mais non par aucun autre motif. Ils seront alors soumis aux règles qui pourront être nécessaires pour les empêcher de prendre, sécher ou fumer du poisson, ou d'abuser d'une manière quelconque des privilèges qui leur sont ici réservés.”

“ La seule lecture de ces deux articles suffit pour faire voir que la rédaction de 1818 n'est plus, à beaucoup près, celle de 1783. La concession générale et indéfinie, impliquée dans la première, est réduite à des limites données et environnées de réserves, auxquelles le soin

même que l'on met à les détailler, montre que l'on y attache un sens très-sérieux.

“Une autre remarque à faire encore c'est que le droit de pêcher reconnu aux Etats-Unis par le traité de 1783, n'est plus qu'une *liberté*, qui semble leur être octroyée dans la convention de 1818.

“Tels étaient et tels sont encore (en 1852,) les droits des Etats-Unis par rapport aux pêcheries de Terre-neuve et du Labrador ; et il est évident qu'à l'exception du droit de propriété du littoral adjacent, les Américains participent aussi directement que les sujets britanniques à tous les avantages attachés à ces pêcheries, en y faisant un commerce lucratif et en y formant des marins.

“L'Angleterre, propriétaire comme elle l'était de toutes les côtes environnantes, aurait pu conserver et jouir de ces immenses sources de richesses aquatiques d'autant plus que le simple privilège de pêcher sur les bancs, qu'elle aurait pu tolérer aux étrangers, ne leur aurait été d'aucun profit sans le droit de se servir des côtes voisines pour y sécher le poisson : et si l'on veut prétendre que naturellement on ne peut jouir d'un privilège sans l'autre, on doit dire aussi que si les restrictions avaient été plus circonscrites qu'elles le sont, les sujets britanniques engagés dans la pêche ne seraient

point troublés, ni obsédés au point qu'ils le sont aujourd'hui par l'abus du privilège accordé aux Américains, lesquels se fiant sur la latitude qui leur est donnée, sont enhardis à commettre des actes outrageants contre les plus légitimes propriétaires de la côte, et font valoir une supériorité qui ne devrait appartenir qu'à la Grande-Bretagne seule, dans ce quartier.

“ L'exercice du droit des nations engagées dans les pêcheries de Terre-Neuve, savoir : l'Angleterre, la France et les Etats-Unis d'Amérique a besoin d'être réglé au plus vite, et l'on peut déclarer ici sans crainte, qu'une telle mesure est d'une importance vitale à la préservation des pêcheries et à la prospérité future du Canada.

“ La France qui possédait autrefois l'Isle de Terre-Neuve avec les dépendances et toutes les côtes du fleuve Saint Laurent n'a plus aujourd'hui que les rochers stériles de Saint-Pierre et de Miquelon, avec le droit d'établir des pêcheries temporaires sur la côte la plus ingrate de Terre-Neuve, entre le Cap-Rouge et le Cap Saint-Jean. Cette Isle, d'un littoral si étendu, dont la position dans une des mers les plus poissonneuses du globe est d'une si grande importance, a passé aux Anglais avec le Canada, par le traité de Gand en 1763 ; ils s'y

sont réservés un droit exclusif de pêche. Les établissements permanents qu'ils ont formés dans la partie méridionale, ont sur ceux des Français de très grands avantages ; car soit en raison de leur bonne position, soit en raison de leur stabilité et des circonstances qui viennent faciliter la préparation du poisson à des époques plus favorables, ces pêcheries anglaises donnent des produits meilleurs, plus abondants et moins coûteux. Je ne puis cependant vous donner un détail précis des revenus de cette pêche qui doivent être immenses, si l'on considère que cette province n'a à peu près d'autre commerce que celui du poisson et des pelleteries pour soutenir son gouvernement.

— Depuis que le Canada est tombé sous la domination anglaise plusieurs postes de pêche et de chasse ont été établis sur les côtes du Labrador, mais comme l'on n'y a fait que la pêche du loup marin et du saumon, (\*) telle

(\*) Depuis que M. Hamel a écrit ces lignes, les choses ont bien changé. La protection que la législature a donnée aux rivières, a augmenté de beaucoup la valeur des pêcheries au saumon : la pêche à la baleine au Labrador est très importante et la destruction du hareng et du caplan sur la côte de Gaspé a chassé la morue de ces parages : depuis quelques années, on commence à prendre beaucoup de morues au Nord.—(Note de l'auteur.)

qu'il paraît qu'on l'a fait encore aujourd'hui dans les mêmes établissemens, on ne peut mettre ces entreprises au rang de celles qui sont revêtues d'un caractère propre à en faire espérer l'agrandissement, car ces établissemens sont à peu près aujourd'hui ce qu'ils étaient il y a près d'un siècle.

“Cependant il y a eu des établissemens canadiens sur un pied assez respectable. En 1828-29, et 30, plus de 15 goëlettes, avec des équipages de Québec de Berthier, de Saint-Thomas, de l'Îlet et du Cap Saint Ignace allaient pêcher sur la Côte du Labrador, mais ils étaient en petit nombre, comparés aux milliers de pêcheurs Américains. Ces derniers étaient les plus nombreux et par conséquent les plus forts; ils s'emparaient de tous les ouvrages que les Canadiens y faisaient, même de leurs grèves. Des rixes eurent lieu dans lesquelles les Canadiens furent maltraités, et tous les établissemens ont été abandonnés.

“Il faut espérer que ces brigandages n'arriveront plus, car notre gouvernement et celui de la Nouvelle-Ecosse ont pris une attitude propre à faire respecter les droits des sujets britanniques, voulus par le traité de 1818 que je viens de vous communiquer, on y envoyant chacun une goëlette armée, avec des commis-

saires revêtus de pouvoirs suffisants pour maintenir l'ordre et punir les délinquants.

“Cependant malgré ces précautions, il est à craindre que Jonathan n'attrappe encore John Bull dans cette négociation, comme il l'a fait dans les précédentes, c'est-à-dire dans le traité d'Asburton et celui de l'Orégon ; car le président déclare, dans son adresse au congrès, que l'affaire serait déjà réglée à l'amiable sans la mort du secrétaire d'état Webster, mais il espère que cette affaire sera définitivement réglée dans le cours de cet hiver. Ainsi, si les choses vont si vite, qu'après les démonstrations des Américains lorsqu'ils ont appris que notre gouvernement expédiait au lieu de la pêche une toute petite goëlette armée d'un seul canon, nous n'avons pas grand avantage à espérer dans cette transaction.

“ Les parages privilégiés où stationnent les morues en grandes masses sont les Bancs de Torreneuve et la côte septentrionale du même nom ; mais elles ne s'y montrent pas toute l'année : elles se maintiennent, une partie de l'hiver, dans les mers glaciales. Vers la fin de février, ces poissons abandonnent leurs réservoirs naturels et commencent à descendre vers le sud, sans dépasser toutefois le 40<sup>e</sup> degré de latitude septentrionale ; ainsi, on n'en voit pas plus au sud qu'à la hauteur de

Boston ou du Cap Cod dans l'Amérique du Nord, et qu'à celle de Madrid sur la côte d'Espagne. Ils s'approchent alors des rivages de la Norvège, du Danemark, de l'Écosse, de l'Angleterre et de la Hollande. Ils abondent dans le golfe du Saint-Laurent, où ils arrivent vers le mois de mai ; ils sont aussi très-nombreux à cette même époque sur les côtes méridionales de l'Islande, et dans les eaux de Terre-Neuve et du Grand-Banc. L'abondance de ces poissons migrateurs dans les mers qu'ils fréquentent d'habitude, est due à leur excessive fécondité. Leuwenhoëk, qui l'a constaté, a trouvé que l'ovaire d'une morue de moyenne grandeur renfermait 9,384,000 œufs ! Or, en supposant la population du globe à 900 millions d'âmes, et que tous les moyens de la sustenter manqueraient,—je dis que les nations se livrant à la pêche de la morue seulement, ne mourraient pas de faim, et que, de fait, elles pourraient vivre et même avec profusion, puisque 35,000 morues seulement, par leur fécondité, en supposant que chaque œuf produirait un petit, fourniraient assez de poisson pour allouer à chaque individu 4 lbs. par jour. Ainsi, d'une part, cette fécondité vraiment prodigieuse qui assure aux pêcheurs d'inépuisables ressources, malgré les énormes quantités de morues dont ils dépeu-

plent les mers, et d'autre part, l'instinct qui porte ces poissons à venir visiter périodiquement les mêmes parages, en masses innombrables, et à stationner dans certaines eaux et sur des bancs de sable, à l'époque du frai, concourent ensemble pour faire de la pêche de la morue une des plus abondantes et des plus productives."

---

## CHAPITRE DEUXIÈME

LA PÊCHE A LA MORUE, DU LOUP-MARIN,  
ETC., ETC.

Ce qui préoccupe davantage le pêcheur pendant la saison de la pêche à Gaspé, c'est d'avoir chaque jour des appâts, (ce qu'il appelle de la boîte, d'où vient le mot anglais *bait*) pour ses hameçons. Si le hareng ou le caplan lui fait défaut, grande est son inquiétude. Écoutez, M. Mathew H. Warren décrire comment l'on fait la pêche à la morue, etc.

“ La manière pratiquée de prendre le poisson par les pêcheurs du golfe et de la côte du Labrador qui ont des ports à terre, fixes ou temporaires, est avec des barges qui peuvent porter de 6 à 12 cwts de poisson quand il est séché, ou de 8 à 13,000 poissons. Ces barges portent ordinairement 3 voiles et sont pourvues de câbles et de grapins. Chaque barge monte généralement deux hommes et aux plus grandes on y ajoute un jeune garçon. Ils pêchent généralement avec deux lignes, chacune dans 10 à 30 brasses d'eau. Si le poisson est en abondance ils chargeront leur barge en 3 ou 4 heures. J'ai souvent vu deux

hommes prendre plus de 3,000 poissons par jour. Un autre moyen pour prendre le poisson plus en grand est avec des seines de 500 à 600 pieds de long et d'une hauteur variant suivant la profondeur de l'eau où l'on veut s'en servir. Dans un des établissements dont j'ai eu la direction durant 18 ans, au Labrador, on se servait d'une seine de 80 pieds et d'une autre de 43 pieds de haut, l'eau étant plus profonde dans une baie que dans l'autre.

“ La barge à seine est généralement montée par six hommes. Le patron se tient sur l'avant pour découvrir le poisson et pour diriger le timonier, aussitôt qu'il en voit une *bouillée* ; le chef de seine avec un homme de l'équipage jette à l'eau un bout de la seine avec une cordelle y attachée ; la barge alors décrit un cercle dans la vue d'entourer la bouillée, et revient joindre le bout de la seine mis d'abord à l'eau ; il fait en sorte de jeter toute la seine à l'eau avant de faire son cercle et d'opérer la jonction, laquelle étant faite il met sa barge à l'ancre et l'affourche en travers, une moitié de l'équipage tire un bout de la seine sur l'avant et l'autre moitié tire l'autre bout sur l'arrière, tandis que le patron jette à l'eau son *Doncer*. Ce *Doncer* est un instrument de fer ressemblant à un souël d'ancre ; plusieurs pièces de fer y sont atta-

chées de manière à ce quelles soient haut et bas faisant du bruit elles fassent entre la morue dans le fond de la seine où les mailles sont plus petites et la seine plus haute que dans le bas et où la morue ne peut pas passer par dessous. La partie de la seine forme le fond en sac comprenant généralement un tiers de la longueur. Aussitôt que les bras sont tirés à bord et qu'il ne reste plus que le sac à l'eau, ils commencent à joindre les mètres du bas de la seine afin de renfermer le poisson dans le sac ; maintenant que faire ! Vous avez probablement 20 ou 30,000 morues se débattant dans votre seine. Eh bien dit le patron, passez vos *sallebardes* de différentes grandeurs. Ce sont de grands sacs fait de fil, capables de contenir de 6,000 à 8,000 morues. Mais direz-vous, comment les y faire entrer ! Rien de plus simple, lorsque vous saurez le faire ; lacez un côté de votre *sallebarde* à la tête de la seine et assujétissez l'autre côté à votre barge—plongez la tête de la seine qui est lacée et et le poisson s'y précipitera jusqu'à ce qu'elle soit pleine—alors fermez la gueule de la *sallebarde* mettez la à l'ancre en y laissant une bouée et laissez la demeurer jusqu'à ce que, par ce moyen, vous aurez vidé votre seine. Le poisson peut se garder dans ces *sallebardes* deux ou trois jours, si elles ne sont pas trop

pleines; on tire le poisson de ces *sallebardes* avec des *puisards*, c'est-à-dire avec des petits rets montés sur un cercle de fer avec un manche de 3 ou 4 pieds de long.

“ Une seine prendra quelque fois 2,000 quintaux de morue dans une saison et il arrive quelquefois d'en prendre 500 quintaux dans une journée.

“ Les barges en revenant du large se placent le long du quai ou *stage*, qui est construit sur des poteaux, au-dessus de l'eau, afin que les barges puissent y accoster en tout temps. La morue est alors jetée dans des boîtes, la charge de chaque barge étant déposée séparément.

“ Le premier homme qui manie le poisson lui coupe la gorge d'un seul coup de couteau et le passe à un autre qui lui décolle la tête et la fait tomber à l'eau avec les entrailles par le moyen d'un trou pratiqué dans le plancher, ne réservant que le foie qu'il met dans un quart, à côté, pour être ensuite transvidé dans des grands vaisseaux où ils se convertissent en huile. Le troisième homme tranche la morue et en enlève l'arête. On les porte alors à la salière, où elles sont placées ventre en l'air et salées. La qualité du poisson dépend beaucoup de la manière dont ces opérations sont faites.

Après que le poisson est demeuré cinq jours et plus en cet état, il est porté au lavoir, lequel consiste en une grande boîte suspendue, dans laquelle l'eau coule et découle constamment, et qu'on nomme *Ramshorn*. On lave le poisson avec une moppe et on le met en pile sur le ventre, pile qui s'appelle *Waterhorse*, pour égoutter durant 24 heures; ensuite elles sont étendues pour sécher sur des claies, longues et étroites, formant des échaffauds appelés carrelats (*Flakes*) de trois ou quatre pieds de haut. Dans les endroits où le terrain est inégal ils sont construits assez longs et larges pour contenir 3 ou 400 quintaux de poissons étendus sur de longues perches quelques fois de 36 pieds, couvertes de branches de sapins. En d'autres endroits on fait sécher le poisson sur les grèves, c'est-à-dire sur des terrains couverts de roches de différentes grosseurs, placées les unes auprès des autres; il y a beaucoup de ces grèves formées par la nature, mais généralement il faut les faire. Dans la première période de sécher le poisson, le soir, ou lorsqu'il y a apparence de pluie, on le met en carrelats. Lorsqu'il devient plus sec on le met en piles; on fait un cercle de pierres au milieu ou près des carrelats; le poisson y est déposé en petits cercles avec les têtes en dehors, chaque rang alternatif excédant en largeur

celui de dessous jusqu'à ce que la pile ait atteint quatre pieds de haut : alors on dispose les rangs de manière à former une pile conique que l'on couvre avec des écorces de bouleau, etc., assujetties avec des pierres pour les empêcher d'être enlevées par le vent ; de cette manière, ces piles sont mises à l'épreuve des plus grandes pluies,—et le poisson s'achève à un point qu'il n'est plus nécessaire que de l'étendre une fois ou deux avant de l'exporter. La morue de la Baie des Chaleurs et de Gaspé apporte un plus haut prix sur les marchés de la Méditerranée qu'aucun autre poisson.

“ Sur la grève de Paspébiac est située la riche et bien connue maison de MM. Charles Robin et Cie., de Jersey, qui y fut établie en 1786, par feu Charles Robin, son fondateur, et cette maison a toujours augmenté depuis.

“ Entre autres règles établies par le fondateur pour la conduite des affaires, il statua dans son testament, qu'aucune femme résida ou fut employée dans aucun des établissements de la société, et en conséquence les commis et les associés de la présente société de Robin et Cie., laissent leurs familles à Jersey tandis qu'ils séjournent dans la Baie des Chaleurs.

“ Cet établissement comprend un bon nombre de magasins, hangars, forge, arsenal et

boutique pour toute espèce d'ouvriers convenables à l'établissement, le tout bien fini et entretenu dans le meilleur ordre.

“ Chaque printemps, une flotte de navires et de brigantins arrive de Jersey à Paspébiac, avec double équipage et tout ce qui est nécessaire pour la pêche. Ces vaisseaux sont affourchés dans le havre, les mâts d'hunes et les vergues, ainsi que les voiles, sont descendus et mis sous abris. Quand la saison de la pêche est terminée, ces vaisseaux partent avec leur cargaison, pour le Brésil, les Isles et la Méditerranée. Ayant disposé de leur cargaison à ces endroits, ils se rechargent de fruits ou d'autre fret pour l'Angleterre; et se réquipant à St. Hélier, dans l'Isle Jersey, où les chefs de l'établissement résident, ils reviennent à Paspébiac le printemps suivant pour reprendre les travaux d'une nouvelle saison.

“ Sur la même grève et joignant l'établissement de Robin et Cie., se trouvent celui de LeBoutillier et frère de Jersey. Cet établissement n'est pas aussi étendu que l'autre, mais il est également bien conduit; ils exportent annuellement de 20 à 25,000 quintaux de morues; Robin et Cie., en exportant 40 à 45,000 quintaux. Le poisson pour le Brésil est emballé dans des tambours de 128 livres chaque et pressé avec une forte vis. Les

Brésiliens transportent ces tambours dans l'intérieur de l'Amérique du Sud, attachés par paire sur le dos des mules.

“ La boîte dont on se sert le plus communément pour pêcher la morue est le caplan : c'est la plus petite espèce de la famille du saumon ; il habite les rivières du nord et ne se rencontre jamais au sud des côtes du Nouveau-Brunswick. Le caplan a 4 à 7 pouces de long et ressemble à l'éperlan qui se prend dans le St. Laurent, mais il est de couleur claire ou plutôt verdâtre. Comme l'éperlan, le caplan possède l'odeur de concombre, mais il en diffère en ce qu'il n'entre jamais dans les courants d'eau douce.

“ *Le révérend M. Auspack*, dans son ouvrage sur Terre-Neuve, décrit ainsi l'arrivée d'une *bouillie* de caplan dans la Baie Conception.

“ Il est impossible de concevoir et beaucoup plus de décrire l'apparence splendide, dans une belle nuit éclairée par la lune, en cette saison. La vaste surface de la Baie est entièrement couverte de myriades de poisson, de diverses espèces et grosseurs, tous activement engagés à se poursuivre ou à s'éviter. La baleine tantôt plongeant et tantôt s'élevant en lançant des trombes d'eau, la morue bondissant au-dessus des vagues et réfléchissant ses flancs argentés au clair de la lune, le caplan

se sauvant en immense *bouillée* pour chercher refuge au plain, où chaque vague qui se retire en laisse des multitudes sur le sable, qui deviennent une capture facile aux femmes et aux enfants qui se tiennent là avec des brouettes et des seaux, prêts à sauter sur cette précieuse et abondante récolte, tandis que les pêcheurs dans leurs barges, avec des rets faits exprès, sont industrieusement employés à s'emparer d'une quantité suffisante de cette précieuse boîte pour leur pêche. Comme boîte pour la morue et autres poissons de cette classe, le caplan est très important, car où il est abondant la morue est toujours excellente,—une disette de caplan amène infailliblement une disette de la morue.

“ Il a été trouvé dans les régions arctiques aussi au nord que l'homme ait encore pénétré, et il forme un article si important de nourriture dans le Groënland qu'on l'a appelé le pain quotidien des naturels.

---

#### LA PÊCHE AU LOUP-MARIN.

“ Il y a différentes espèces de loups-marins sur les côtes de Terre-Neuve, du Labrador et du golfe St. Laurent, qui font leurs petits au commencement de mars. Deux des plus grandes espèces sont connues sous le nom de harpa, (*Phoca Groenlandeca*), et hooda,

(*Phoca Leonina*), les derniers ainsi appelés parce qu'ils ont un capuchon ou vessie sur le nez qu'ils enflent à volonté ou quand ils sont irrités, et qui effectivement résiste à aucun coup de bâtons qu'ils peuvent recevoir des robustes pêcheurs au loup-marin, lesquels néanmoins se hasardent rarement de les attaquer, un homme seul. Les autres espèces sont connues sous le nom de square fipper, le loup-marin bleu, le *jar* ou *betlama*, et le loup-marin des baies.

“ Sur la côte sud du Labrador et sur les côtes de Terre-Neuve dans le golfe, on y trouve le loup-marin en grand nombre durant les mois de mars et d'avril sur les champs ou banquises de glaces. Les jeunes sont considérés les meilleurs lorsqu'ils sont âgés de six ou dix jours, et on les tue par un léger coup de bâton sur le nez. Les vieux ne pouvant être aisément approchés sont tués à coup de fusil. Lorsque le loup-marin est tué, on emporte la graisse à bord et on laisse la carcasse sur la glace. Il se fait une grande pêche de loups-marins à Terre-Neuve. Quatre cents vaisseaux de 90 à 250 tonneaux font voile tous les ans vers le 1er mars avec des équipages de 40 à 50 hommes.

“ Les habitants des Iles de la Magdeleine font aussi cette pêche, mais avec une classe de

vaisseaux beaucoup plus petits. Ils ne sont pas aussi bien épuisés ni si bien pourvus de gréements de pêche que ceux de Terre-neuve, cependant je pense que la part des hommes qui s'y livrent, égale, si elle ne surpasse pas, celle des autres ; qu'ils sont, en proportion de la grosseur de leurs vaisseaux, plus heureux, et que leurs voyages les paient mieux.

“ Cette année (1858) plusieurs pêcheurs au loup-marin sont partis d'Halifax, du Cap Breton et de la Nouvelle-Ecosse. Ceux du Cap Breton ont fait des voyages heureux, et plusieurs vaisseaux ont été envoyés à cette pêche profitable en considération d'une prime accordée par la province.

“ Il se construit maintenant à Québec un petit vapeur à hélice destiné à cette pêche lucrative, laquelle, si elle est bien conduite et sans accidents imprévus, devra rapporter un profit de cent pour cent dans un an.

“ Cette pêche est accompagnée de dangers effrayants, principalement sur la côte orientale de Terre-neuve, mais le robuste pêcheur au loup-marin brave toute difficulté et s'engage avec empressement dans ces aventures périlleuses, forçant par fois son vaisseau dans les glaces, par une grosse brise, s'attendant à tout instant à le voir broyé par les banquises ; évitant ces banquises et lançant son vaisseau

à force de voile à travers les glaces les plus serrées pour parvenir à un point où l'eau est comparativement claire et unie. C'est alors qu'il doit faire tous ses efforts pour empêcher son vaisseau d'être écrasé, et chaque homme à bord est employé à y suspendre des défenses sur les côtés ; d'autres se servant de longues piques d'environ vingt pieds pour éloigner le vaisseau des banquises et gagner une meilleure position où il demeurera jusqu'à ce que l'orage modère. Je prendrais trop de temps à décrire les divers dangers qu'il rencontre ou les misères qu'il endure. Il est souvent forcé d'attacher son vaisseau à une de ces banquises avec 800 ou 100 brasses de câble, et d'y demeurer attaché jusqu'à ce que la tempête soit apaisée ; d'autres fois il est activement employé à couper la glace dans laquelle son vaisseau est embarrassé ou gelé pour le traverser dans un espace libre d'où il pourra continuer sa route. Un vaisseau sera quelques fois pris dans les glaces durant trois semaines ou un mois. Il a cinq ans, et durant mon séjour à Terre-neuve, une continuation de vent d'est chassa les vaisseaux, qui étaient engagés dans les glaces, sur les côtes et près des Iles de la Magdeleine, où plus de trente furent perdus ; un certain nombre fut abandonné (plusieurs furent ensuite ramenés au port) et

après la perte de beaucoup d'hommes, ces équipages se montant à plus de 1600 hommes, après bien des misères, réussirent à débarquer sur des îles désertes où ils faillirent mourir de faim avant d'en être ramassés.

“ On peut se faire une idée des souffrances qu'ils endurent, des dangers qu'ils coururent, des privations auxquels ils furent assujettis et des efforts incroyables qu'ils firent, quand on considère qu'ils eurent à monter sur la glace qui avait été brisée en petits morceaux assez grands pour les porter. Plusieurs y perdirent la vie ; d'autres eurent des jambes et des bras fracturés. Ces pauvres malheureux faisant terre sur une île déserte, mouillés et épuisés de fatigues sans feu, ni provisions, glacés et abattus, y demeurèrent plusieurs jours et plusieurs nuits avant d'être délivrés, quoiqu'en vue de ceux qui désiraient le faire, mais ne le pouvaient pas.”

---

#### LA PÊCHE A LA BALEINE ET AUX MARSOUINS.

M. Chs. H. Têtu, de la Rivière-Ouelle, qui s'est acquis une réputation européenne, pour la manière dont il a préparé le *cuir de marsouin*, possède sans doute, sur la pêche de ce poisson, de fort-précieux renseignements ; je regrette de dire que je n'ai pas été assez

heureux pour me les procurer à temps pour ce petit travail.

Tous ceux qui ont fréquenté la côte de Gaspé et les côtes du Labrador ont pu connaître par eux-mêmes le procédé qu'on emploie pour capturer les baleines : sur ce chapitre, laissons parler un de nos plus aimables conteurs.

“ Dans le cours de l'après-midi on vint annoncer qu'une goëlette entraît dans le port voisin et traînait une énorme baleine. Nous étions invités, M. Lévêque et moi, à assister aux opérations du dépècement ; la proposition fut si bien accueillie que nous arrivions à la goëlette du capitaine Stewart au moment où les hommes commençaient leur travail. La baleine venait d'être tuée par le capitaine Coffin, qui avait reçu l'aide de Stewart pour s'en emparer et la mettre en sûreté ; par un arrangement préalable, le tiers de la prise revenait de droit à ce dernier.

“ Un seul coup de lance avait suffi pour tuer cette baleine, appartenant à l'espèce connue sous le nom de *sulpher bottomed*, ventre souffré. Les poissons de cette espèce possèdent une vigueur remarquable. Quand ils prennent leurs ébats, il n'est pas rare de les voir s'élaner complètement hors de l'eau dans une position verticale. Ils accomplissent ce tour de force par la seule puissance de leur queue. Jusqu'aux années dernières, on n'osait les attaquer ; la raison en était que, quand ils ont été frappés, ils fuient avec une telle rapidité, qu'une berge attachée à leur suite serait infailliblement engloutie. Avec une plus longue expérience, les harponneurs

ont appris à leur faire la guerre sans danger. Pour frapper, on emploie, non pas le harpon, mais la lance, à laquelle est attaché un grelin lié par l'autre bout à une espaure. Le coup est porté derrière la nageoire et dirigé vers les parties vitales. Si la lance a frappé juste et fort, l'espaure est jeté à la mer ; la baleine plonge et fuit ; et lorsque le coup a été mortel, elle ne tarde pas à revenir à la surface pour rendre le dernier soupir.

“ Quand on attaque une baleine à bosse (*hump-back*), dont la vigueur est moins grande, on emploie le harpon attaché à un grelin, qui se déroule et entraîne la berge à la suite de l'animal blessé. Un homme armé d'une hache se tient à côté du harponneur, prêt à couper le câble, s'il est arrêté par un nœud ou un enroulement. La marche d'une berge est alors si rapide, que l'eau s'élève de chaque côté à six pouces au-dessus du carreau, sans cependant qu'il s'en répande à l'intérieur. La situation paraîtrait effrayante à un novice, mais pour les baleiniers une semblable course est un amusement ; et leur adresse est telle aujourd'hui, que depuis fort longtemps il n'est point arrivé d'accident. La baleine à bosse vaut beaucoup plus que l'autre, parce qu'elle fournit une plus grande quantité d'huile.

“ Le poisson qui venait d'être tué avait environ quatre-vingts pieds de longueur ; sa large queue était amarrée au beaupré et sa tête s'étendait en arrière de la goëlette. A raison de la limpidité de l'eau, la vue pouvait embrasser son énorme contour, et il me parut plus gros que le vaisseau ; on espérait qu'il fournirait environ quatre-vingts quarts d'huile ; il faut convenir que c'est un beau coup de lance, si l'on se rappelle que l'huile se vend de douze à seize piastres le quart. Tous les hommes, au moment de

notre arrivée, s'étaient mis à l'œuvre pour le dépecer : de larges bandes de chair étaient taillées avec la pelle, enlevées au moyen de palans, et déposées dans la calle du vaisseau, pour être transportées à la fonderie. Quelques morceaux de graisse, qui furent mesurés, avaient jusqu'à douze pouces d'épaisseur. Sur la peau noire, lisse et peu épaisse s'étaient attachés des coquillages, des coques et des pous de baleine, ainsi nommés parce qu'ils s'engraissent de la substance de la baleine.

“ Les capitaines et premiers officiers des cinq ou six navires baleiniers, qui fréquentent le Labrador, appartiennent à Gaspé : (\*) c'est la seconde génération de ces hommes énergiques, qui depuis 60 ans font la guerre aux géants de la mer. L'année présente a été très-favorable à leur pêche, par l'absence de brumes et de gros vents. La brume empêche de reconnaître et de poursuivre la baleine ; les vents violents sont également nuisibles, par les dangers auxquels sont alors exposées les berges. Souvent lorsque la mer est agitée, il faut abandonner le poisson qui a été tué, dans la crainte que son poids ne fasse engloutir la goëlette. Alors avant de le laisser, on a la précaution de lui laisser autour du corps un câble attaché à une bouée, afin de le retrouver plus

(\*) Plus d'une fois pendant mon séjour à Gaspé, il m'a été donné d'entendre de la bouche de ces intrepides pêcheurs, le récit des dangers effroyables qu'ils avaient courus après avoir harponné des baleines. Je fus même assez heureux pour accompagner une de ces goëlettes, la *Breeze*, Capitaine Arbour, dans une expédition, mais la providence ne nous favorisa pas d'une capture. Les Capitaines Arbour, Coffin, Annett, Baker, Boyle, Stewart, voilà des hommes dont l'énergie et l'habileté comme baleiniers ferait honneur à aucun pays.—(J. M. L.)

facilement. Malgré ce soin, il arrive souvent qu'il est perdu, soit que les flots et les vents l'entraînent au loin, soit que le cable se brise ou soit enlevé par des écumeurs de mer.

“ Les bâtiments employés pour la pêche de la baleine dans le golfe du Saint Laurent, sont de grosses et fortes goëlettes, capables de résister aux tempêtes; car pour faire du profit à ce métier, il faut toujours tenir la mer. A leurs flancs sont suspendues deux berges baleinières toujours prêtes à être lancées à l'eau dès que le premier signal en est donné. L'équipage de chaque goëlette se compose d'une quinzaine d'hommes, qui doivent être de vigoureux et bons rameurs; car il leur faut quelquefois ramer pendant des journées entières. Autrefois on approchait les baleines à la rame, aujourd'hui elles sont devenues si déifiantes que le moindre bruit leur donne l'éveil; aussi quand on se trouve à une petite distance, on laisse les rames pour prendre des pagaies ou avirons, qui font peu de bruit dans l'eau.

“ La manière de payer les matelots varie; les uns sont à gages fixes; les autres obtiennent une part proportionnelle des profits de la course. Parmi les hommes de l'équipage du capitaine Coffin, on me fit remarquer deux micmacs de la baie de Gaspé; tous deux paraissent fort entendus dans l'opération de découper la balaine. Ces sauvages sont d'excellents matelots; il est arrivé que des vaisseaux ont eu des équipages composés entièrement de micmacs, et ces équipages valaient les autres.

“ Le lendemain de notre visite, le capitaine Stewart entra dans le port de la fonderie, pour y déposer sa charge. Il remorquait, pour me le faire voir, un

baleineau trouvé dans le corps de la baleine, et qui déjà avait plus de quatorze pieds de longueur. (\*) "

#### ETABLISSEMENTS DE PECHE.

Il y a un grand nombre d'établissements de pêche sur la côte sud du fleuve jusqu'au fond de la Baie des Chaleurs: les principaux sont Mont Louis, Ste.-Anne, Grand-Etang, la Magdeleine, la Grande Rivière, le Cap Rosier, la Rivière aux Renards, Douglasstown, la Pointe St.-Pierre, la Malbaie, Percé, l'Anse au Beau Fils, l'Anse au Griffon, Bonaventure, Pabos, Paspébiac: on compte de 100 à 200 barges à chacun de ces endroits: chaque barge contient deux pêcheurs. On appelle *grave* (du mot grève probablement) l'établissement même: les piqueurs, les trancheurs, les saleurs, les garçons de grave composent la classe des *terriens* ou gens de terre. Deux modes existent de rémunérer les pêcheurs: on leur donne un salaire qui varie de \$20 à \$30 par mois, en sus des provisions: ou bien on leur fournit les barges et les matériaux de pêche et on leur alloue la moitié du poisson qu'ils capturent dans la saison: ce que l'on appelle les *moitié-lignes*: les pêcheurs s'engagent pour la pêche d'été, trois mois: quand

(\*) *Voyage au Labrador.* — L'abbé FERLAND.

ils font un mois de plus, on dit qu'ils ont fait la pêche d'automne.

Les Canadiens-Français font d'excellents pêcheurs et ambitionnent les places de trancheurs, lesquelles sont largement rétribuées.

Mais de tous les pêcheurs, les plus habiles et les plus aventureux sont les Jersiais. Je me rappellerai toujours avec plaisir les six jeunes Jersiais qu'un ami avait envoyés avec une barge pour me conduire du bassin de Gaspé à la Pointe St.-Pierre: la distance est de dix lieues et le vent ayant manqué, le trajet se fit à la rame par une nuit d'une beauté remarquable. Je leur adressai la parole d'abord en français: mais il me fut impossible de comprendre leur patois. "*Sumnum! ves-tu me bailler c'te brioche que v'lai?*" me dit l'un, pointant vers un couteau de poche que je tenais à la main. Je lui parlai alors en anglais et je pus de cette sorte le comprendre. Trois de l'équipage étaient frères, du nom de Sivret: le plus jeune n'avait que dix-huit ans: sa taille était d'à peu près six pieds un pouce, son teint enluminé et sa force herculéenne. Ses deux frères étaient courts, trapus et d'une charpente fort osseuse. Ce ne sont pas tous les pêcheurs qui se risquent à passer la nuit à trois ou quatre lieues au large, ancrés sur les fonds, dans trente ou quarante brasses d'eau: au cas où il

s'élève un fort vent de terre, il est assez difficile pour la barge de prendre le rivage en louvoyant : le plus hardi des trois frères s'aventurait seul dans sa barge et revenait le lendemain avec un chargement complet de morues.

---

#### INSPECTION DE L'HUILE ET DU POISSON.

Une discussion assez vive s'est engagée en septembre dernier dans la presse anglaise de Montréal (\*) et de Québec, sur les avantages qu'il résulterait de l'application à l'huile et au poisson destiné au commerce, du système d'inspection compulsoire qui existe pour la farine. Le correspondant de Montréal cite plusieurs faits assez récents qui vont à prouver, qu'une loi d'inspection est urgente pour réprimer, les menées frauduleuses qui se pratiquent chaque jour. On envoie à Québec, dit-il, des commandes pour tant de quarts de hareng : et au lieu de la qualité demandée, on reçoit des futailles contenant du poisson d'une qualité to-

(\*) Ce travail sous forme de lettres a paru dans la *Gazette de Montréal* sous la signature de " Commerce : " elles sont adressées à l'Hon. L. H. Holton Président du Bureau de Commerce de cette ville. Le *Daily News* de Québec, a aussi prit part au débat dans une série d'excellents articles, où l'on reconnaît la plume exercée et les connaissances pratiques de J. M. Kerr, écr., Courtier, de Québec.

talement inférieure, non *marchande*. La fraude est moins commune dans les ventes de poisson d'espèce supérieure, tel que le saumon ou le maquereau; car les lots, sont petits et peuvent s'examiner plus facilement. On cite une vente de harengs de Labrador, lesquels une fois livrés, se trouvèrent sur examen être en grande partie composés de *petites morues* prises l'année précédente: quelquefois des rebuts de poissons de toutes espèces se rencontrent vers le milieu du quart. C'est surtout par la manière de préparer le poisson, que celui qu'on exporte à l'étranger perd sa valeur. Le rapport de M. Perley, page 233, contient le fait suivant: "Le point capital pour la morue, c'est un bon piqueur, un bon trancheur et un bon saleur: la puissante maison de Chs. Robin et Cie., a porté au dernier degré de perfection, la préparation du poisson pour les marchés Européens: au lieu de 8 ou 10 chelins par cwt leur poisson leur rapporte 16 chelins. "Les futailles devraient être de chêne au lieu de cèdre ou autres bois de qualité inférieure."

Il faut, ajoute le correspondant de Montréal une loi effective sur ce sujet, non un semblant de législation comme la loi actuelle. Un examen attentif de la loi d'Inspection du Massachusetts et de la Nouvelle-Ecosse, a produit

chez le correspondant la conviction que sur ce point, la législation de la Nouvelle-Ecosse, légèrement modifiée, est ce qui nous convient le mieux : je ne puis qu'indiquer ici cette branche des pêcheries et j'appellerai l'attention des intéressés à la célèbre méthode de préparer le hareng, usitée en Hollande.

---

#### LE TRAITÉ DE RÉCIPROCITÉ AVEC LES ETATS-UNIS.

Les malentendus entre les pêcheurs américains et les sujets Britanniques relativement à l'étendue du privilège de pêcher sous le traité du 20 octobre 1818, sur les bancs de Terre-neuve etc., devinrent si sérieux, que la Grande Bretagne et le Gouvernement Fédéral jugèrent à propos de conclure ensemble une convention ou traité pour régler définitivement cette matière : le Comte d'Elgin représentant la Grande Bretagne et le secrétaire d'Etat, William L. Marcy, au nom du Gouvernement Fédéral, signèrent à Washington le 5 juin 1854, une convention qui fut dûment ratifiée et qui a été depuis connue sous le nom de Traité de Reciprocité. Ce traité entre autres choses accorde aux américains des droits importants dans les pêcheries, sur les côtes du Canada, du Nouveau Brunswick, de la Nou-

velle Ecosse, de l'Île du Prince Edouard et des Îles de la Magdeleine : leur permettant d'y débarquer pour y faire sécher leurs filets et y préparer leur poisson, pourvu qu'ils ne causent aucun préjudice aux droits et à la propriété des sujets Britanniques, en possession de la côte pour objets de pêche.

“ Ces privilèges ne s'appliqueront qu'aux pêches d'eau profonde et non à la pêche au saumon dans les rivières—réservées pour le bénéfice exclusif des sujets Britanniques.”

Les hautes parties contractantes, devant nommer chacune un Commissaire : ces commissaires choisiront un tiers comme arbitre pour décider les disputes et difficultés qui pourraient s'élever. C'est feu M. Perley, de la Nouvelle Ecosse qui a jusqu'à dernièrement agi comme Commissaire de la Grande Bretagne : (\*) nous voyons par les dernières nouvelles que son manteau est échu à l'Hon. M. Howe, un des premiers hommes des Provinces Inférieures. Je n'entrerai pas davantage dans les dispositions de cet important traité qui va sans doute remédier à plusieurs des

(\*) “ Le Halifax *Colonist* dit qu'il est informé par l'Hon. Jos. Howe qu'il a été nommé Commissaire des Pêcheries par le Gouvernement Impérial, à la place de feu M. Perley. Ses appointements sont de £1000 sterlg. avec une allocation de £250 pour son secrétaire.”

abus que M. Hamel a précédemment signalés. Une des clauses comprend l'énumération des denrées de commerce qui seront admises dans l'une ou l'autre contrée, sans payer de droits; une autre accorde aux Américains la permission de naviguer dans le St. Laurent et l'usage des canaux du Canada aux mêmes conditions que les Canadiens même, et aux sujets Britanniques la libre navigation du Lac Michigan, ainsi que des canaux américains.

Le traité restera en force jusqu'en 1864 et aussi longtemps après cette période que l'une ou l'autre des parties contractantes n'aura pas donné douze mois de notice préalable, à l'autre partie de son intention de l'abroger.

---

#### PROTECTION DES BANCs OU FRAIE LE HARENG.

En lisant attentivement ce chef d'œuvre de connaissances utiles, le Rapport de M. Perley, on est frappé de l'importance qu'il attache à la protection des endroits où le hareng dépose son frai, tel que le Grand Manan qui fournit à la Baie de Fundy, ses innombrables légions de harengs. L'on peut juger des prodigieuses quantités de frai que ce poisson dépose, d'après ce qui a lieu chaque année en Ayrshire, et près de la Clyde en Ecosse. Le banc de

Ballantrae, long d'une demie lieue et trois quarts de milles de large, se couvre comme la pointe sud du Grand Manan, de frai à une épaisseur prodigieuse de sorte que le plus petit grelin que l'on y jette, sort de l'eau de la grosseur d'un cable ; tant le frai y adhère. Les Commissaires des Pêcheries de la Grande-Bretagne, dans le rapport qu'ils soumirent au Parlement Impérial en 1847, alléguent que les harengs pris pendant la période du frai sont dans le pire état possible comme aliments, et plutôt de nature à engendrer des maladies que propres à servir de comestibles à l'homme ; ils invoquent l'assistance du Parlement pour faire cesser un ordre de choses si désastreux.

Les pêcheurs voient très souvent leurs efforts frustrés moins par l'absence de morue, que par le manque de boîte. Il serait facile de s'assurer quel succès a couronné les efforts de ceux qui ont ailleurs tenté de produire des bancs de *clames* ; leur expérience sera notre guide. Que de milliers de louis l'état de Massachussett ne payerait-il pas à celui qui réussirait à rappeler la morue sur la côte d'ou la destruction du hareng et du caplan l'a chassée ?

---

NÉCESSITÉ DE RELIER LES DIVERS ÉTABLIS-  
SEMENTS DE PÊCHE PAR DES CHEMINS  
PUBLICS.

Ceux qui ont fréquenté la côte de Gaspé et du Labrador ont dû être frappés des énormes désavantages qui pèsent sur cette laborieuse population laquelle ne s'occupe que de pêche, sur une étendue de plus de 500 milles de longueur. Lorsque la pêche vient à manquer, que l'on se figure la détresse des habitants qui ne peuvent atteindre les comptoirs des marchands, pendant un hiver de six mois.

---

MARCHÉS ÉTRANGERS POUR LE POISSON.

On sait que l'une des grandes causes de la non réussite des Canadiens qui ont fondé dans le Golfe des établissements de pêche, c'est le manque de capitaux et de ce qu'au lieu de rendre leur poisson de première qualité et de l'exporter à l'étranger, ils ont préféré manufacturer un article secondaire et l'envoyer à Halifax, à Québec et à Montréal, tandis que s'ils eussent possédé des navires et qu'ils eussent expédié leur morue à Naples, à Civita-Vecchia, à Oporto, à Cadix, au Brésil, à Livourne, leur industrie eut sans doute été couronnée du même succès que celle des Janvrins et des Robins: un des associés de cette dernière

maison, Philippe Robin, laissait en mourant, il y a quelques années une fortune de £100,000. Je l'ai déjà dit : je ne prétends dans ce petit cadre qu'indiquer où l'on puisera les renseignements pratiques, le germe d'idées utiles. Que ceux qui désirent approfondir la matière des marchés à poissons, des droits dont cette denrée est frappée dans les états Européens, ouvrent le rapport de M. Perley, page 168-9-40. Ils y verront que la différence du prix dans ces marchés entre le poisson de première et de seconde qualité varie de 16 $\frac{1}{2}$  à 8 $\frac{1}{2}$  le quintal : nécessité urgente donc, de ne produire qu'un article supérieur. Quand on veut envoyer du poisson aux pays tropicaux, il faut de plus une méthode toute autre, toute particulière pour le préparer.

---

VALEUR DES PECHES AU SAUMON EN  
CANADA.

M. Nettle après avoir dit quelques mots de cette magnifique rivière Restigouche, qui deviendra une véritable Californie une fois protégée, compute à £45,000 la valeur annuelle des pêcheries au saumon dans les comtés de Gaspé et de Bonaventure ; puis il fournit (page 93) (\*) le petit tableau suivant.

(\*) *The Salmon Fisheries of Canada.*

Districts.	Nombre de Saumons.	Valeur
Année au Sablon au Saguenay...	300,000	£37,500
Saguenay et tributaires.....	105,000	13,125
Saguenay à la Malbaie.....	15,000	1,875
Malbaie à la rivière St-Charles.	nil.	nil.
St-Charles à la rivière Sainte- Anne.....	15,000	1,875
CÔTÉ du Sud.		
De la Chaudière à la rivière Ouelle.....	nil.	nil.
De la rivière Ouelle aux Trois- Pistoles.....	nil.	nil.
Des Trois-Pistoles à la rivière Chatte.....	105,000	13,125
Gaspé et Bonaventure.....	360,000	45,000
<hr/>		
Total.....	900,000	£112,500

On voit, d'après son calcul, que cette branche d'industrie n'est pas à dédaigner.

#### VALEUR DES PÊCHERIES D'EAU PROFONDE.

M. Warren s'exprime ainsi :

“ Il est historiquement vrai que la France doit à ses pêcheries, ses possessions en Amérique. Le droit de ses possessions fut bientôt contesté. Le traité de St. Germain en 1632 calma pour quelques temps toutes les disputes antérieures, Charles Ier qui avait épousé une princesse française céda par ce traité toutes les places en Canada, la Nouvelle Ecosse et le Cap Breton, qui étaient occupées par des per-

sonnes qui lui devaient allégeance. Cependant comme le peuple anglais condamna cette cession et qu'il n'y avait ni lignes, ni bornes définies, de nouvelles disputes s'élevèrent qui ne finirent que par l'extinction du pouvoir français dans cette hémisphère.

“ La valeur des pêcheries de Terre-Neuve dépasse..... £1,000,000  
 Nouvelle-Ecosse..... 250,000  
 Nouveau-Brunswick..... 50,000  
 Cap Breton..... 100,000  
 Bas-Canada..... 300,000. ”

---

#### ORGANISATION DES PÊCHERIES.

La loi en force sur les pêcheries, (Chap. 62 des Statuts Refondus) permet la nomination d'un Surintendant pour le Haut et d'un autre pour le Bas-Canada, aussi de quatre sous-officiers dans différents endroits de la Province, retribués par le Commissaire des Terres de la Couronne, dont relève maintenant le département des pêcheries; il y a de plus des employés dans le département du Commissaire des Terres de la Couronne—on sait les dimensions énormes que le Bureau des Terres de la Couronne a maintenant atteintes: pourquoi l'*agriculture* de la mer ne serait-elle pas réunie à l'*agriculture* de la terre? plusieurs hommes

pratiques penchent à croire qu'un seul officier pour toute la Province, avec un titre plus en harmonie avec l'importance de ses devoirs assurerait une plus grande efficacité, une responsabilité moins divisée : sur ce point, le plus sûr serait de se guider sur l'organisation qui existe ailleurs. Comme je l'ai déjà dit : sur cela, comme sur bien d'autres choses qui se rattachent aux pêcheries, rien que des recherches systématiques puisées sur les lieux, appuyées sur les témoignages des hommes pratiques, ne peut donner une solution satisfaisante de la question.

---

#### BANCS D'HUITRES ARTIFICIELS.

Le rapport sur nos pêcheries préparé par l'hon. P. Vanhougknet, commissaire des Terres et présenté par lui en 1860, mentionne la formation dans le Bassin de Gaspé de deux bancs d'huitres, sous l'autorité de la 72 clause du Chap. 62 des Statuts Refondus qui permet l'emploi annuel de \$600 pour cet objet. Le Capitaine Fortin nous dira bientôt où en sont les choses. En présence de ce qui se passe actuellement en France d'après la correspondance Parisienne du *Montreal Herald*, il semble que l'on devrait donner suite aux sages dispositions de notre statut provincial. Il s'agit encore de l'infatigable M. Costé membre de l'Institut de France, lequel j'a-

mentionné ailleurs : ce zélé pisciculteur, après avoir semé d'abondantes moissons, dans les rivières et sur les côtes de la France, vient de fournir à l'Académie des sciences un compte-rendu des résultats que lui a donnés la formation de bancs artificiels d'huitres sur la côte ouest de la France. Les pauvres paysans de l'île de Ré ont trouvé, dans la propagation, des huitres, d'après la méthode Coste améliorée par le Dr Kemmerer de l'île de Ré, et dans le commerce de ces succulents mollusques, le secret de s'enrichir à un degré incroyable. Ces bancs d'huitres après quatre années de culture, donnent annuellement soixante-et-douze millions d'huitres, lesquelles valent de vingt-cinq à trente francs le mille : c'est-à-dire un produit net d'à peu près £800,000, et la recette va en augmentant : on se sert de tuiles enduites de mastic que l'on dépose dans l'endroit destiné à la propagation : et c'est sur ces tuiles que se dépose la semence qui produira les jeunes huitres. Ceux qui désirent approfondir cette théorie, trouveront dans le *Montreal Herald* d'amples renseignements.

---

#### PRIMES.

Le système des primes aux pêcheurs heureux, a de tout temps été un des agents les

plus puissants pour les stimuler à de nouveaux efforts. M. Andrews, dans son grand rapport sur le commerce des lacs et des colonies, page 577-8, démontre la vaste influence des primes que le Gouvernement Français accorde à ses nationaux qui viennent pêcher sur les bancs de Terre-Neuve : " les primes que le Gouvernement accordait en 1814, étaient encore plus élevées que celles qu'il accorde aujourd'hui : sa législation sur ce point a eu pour effet de ruiner les pêcheurs anglais et de jeter toutes ces pêcheries entre les mains des pêcheurs américains et français : ceci s'explique par les primes élevées seulement."

La 52<sup>e</sup> Sect. des Statuts Refondus, Chap. 62, accorde \$3 par tonneaux, aux propriétaires des goëlettes jaugeant pas moins de vingt tonneaux, pour trois mois de pêche, etc., et plus loin, la loi donne deux tiers des primes au propriétaire, l'autre tiers aux pêcheurs ; elle permet toutefois aux pêcheurs et au propriétaire de régler mutuellement par écrit la proportion dans laquelle ils participeront aux primes : les primes offertes sont maintenant de \$14,000 par année.

Je pense que ceci devrait être modifié : Pourquoi n'accorderait-on pas aussi une prime au pêcheur qui produit le meilleur poisson, la morue la plus blanche, la mieux conditionnée,

tel que cela se fait au Nouveau-Brunswick, où l'on voit (Page 289 du Rapport de M. Perley) que la Législature vota £500 en 1851, pour être distribués par des Sociétés de pêcheries formées sur le même principe que nos sociétés d'agriculture, comme prix aux compétiteurs heureux.

Les vastes ressources des Pêcheries du Canada sont telles que même ceux qui n'ont pas étudié spécialement la question en sont frappés. Écoutons encore l'abbé Ferland :

“ La législature provinciale semble ignorer la valeur des deux cents lieues de côtes qui s'étendent depuis la Pointe des Monts jusqu'à Blanc Sablon. Les eaux si riches du Labrador sont abandonnées aux étrangers, qui envoient chaque année quatre cents vaisseaux s'y charger des produits de la mer, des rivières et des forêts. Point de magistrat résidant, point d'organisation municipale, ni scolaire, aucun règlement pour déterminer les limites des pêcheries : voilà où en étaient les choses dans le pays jusqu'à cette année (1858). La goëlette du gouvernement, *La Canadienne*, ne peut suffire pour protéger toutes les côtes des îles de la Magdeleine, du Labrador et du district de Gaspé ; et malgré sa bonne volonté, le Surintendant ne peut-être partout. . . . . un autre vaisseau devrait être mis en croisière

sur le golfe du Saint Laurent. Le service d'un bâtiment à vapeur serait plus effectif que celui d'un voilier, souvent arrêté par le calme ou par les vents contraires."

Quelle que soit la valeur réelle de nos pêcheries de rivières et d'eau profonde, elles ne sauraient en avoir qu'en autant que ceux qui les exploiteront, soit en vertu de baux ou autrement, seront protégés par le Gouvernement dans leurs entreprises.

---

#### LES ISLES DE LA MAGDELEINE.

Il serait difficile d'aborder la question des pêcheries, sans dire un mot en passant de ce magnifique groupe d'îles, au nombre de treize, qui fournissent aux pêcheurs américains chaque année au-delà de 100,000 quarts de poisson ; je veux dire les Îles de la Magdeleine, lesquelles Lord Dorchester offrait gracieusement en présent à l'amiral Sir Isaac Coffin, l'oncle du présent possesseur John Townsend Coffin, aussi amiral de la marine anglaise, (la patente est en date du 8 juin 1798,) et cela en reconnaissance de l'heureuse traversée, que Milord avait faite de l'Atlantique dans la frégate du marin Breton.

Le Havre d'Amherst et le Havre aux Maisons sont les Havres les plus marquants dans

tout le groupe : il y vient dans la saison de la pêche au hareng, 250 goëlettes américaines et autres : à force de jeter le lest à l'entrée du havre d'Amherst, on a réussi à le détériorer beaucoup. Je pense qu'il devrait y avoir des dispositions législatives spéciales pour autoriser les habitants des Iles de la Magdeleine à faire des réglemens municipaux pour exiger un droit d'anfrage des goëlettes qui fréquentent ce havre—ce revenu aiderait à payer un maître du havre et servirait à y placer des bouées, balises, etc. Quand s'occupera-t-on de régler le sort de ces 2,660 descendants d'Acadiens établis aux Iles de la Magdeleine, longtemps avant la date de la patente de l'amiral Coffin ? Pourquoi la Province n'offrirait elle pas au Sieur John Townsend Coffin d'autres terres à la place de ces îles qu'il céderait, sans doute, à bon marché, attendu que l'absence de tribunaux permanents, (comme il le disait naguère dans sa requête), lui ôte tout moyen de percevoir ses rentes ? Est-ce qu'en augmentant les pouvoirs du magistrat stipendiaire qui croise l'été dans ses parages, on n'augmenterait pas aussi son utilité ?

---

#### LE GARDE-CÔTE PROVINCIAL.

J'ai ailleurs exprimé le désir de voir chaque année un rapport détaillé, présenté à la Lé-

gislation par les Surintendants des Pêcheries : je n'avais pas alors par devers moi le rapport de M. Nettle pour 1861, où sont groupés une foule de faits importants sur les pêcheries au saumon, tels que les noms des stations, des occupants en vertu de baux, la quantité de poisson prise, le nombre d'hommes employés, les passes pour frayer, etc : M. Nettle corrobore amplement ce que j'ai dit sur les effets salutaires que la protection légale avait déjà produits. Il y a en outre en 1861, le rapport de John McCuaig, Surintendant des Pêcheries pour le Haut-Canada, lequel est précieux pour cette partie de la Province. J'ai parcouru avec beaucoup d'intérêt le rapport de Pierre Fortin, écuyer, magistrat stipendiaire, présenté la même année, de la course de la *Canadienne* sur les deux rives du golfe et aux Iles de la Magdeleine. Les statistiques de recensement, de pêche, de commerce réunies dans ce document fourniraient matières à d'intéressantes réflexions, mais l'espace me manque.

J'ai été réjoui d'apprendre que le Capitaine Fortin avait trouvé dans un état prospère sa plantation d'huitres de l'année précédente, laquelle est placée dans le bassin de Gaspé, vis-à-vis la ferme de M. Leboutillier. Espérons que la méthode améliorée de M. Coste (l'em-

ploi de tuiles à mastic) qui n'était pas précédemment connue en Canada, sera encore plus efficace pour fixer le frai, que les branches d'arbres ou claies retenues au fond par des pierres. Le magistrat stipendiaire, important auxiliaire du Surintendant des pêcheries, rend aussi témoignage à l'efficacité des mesures législatives adoptées en 1858. La présence de "nombreuses goëlettes américaines, armées," occupées à pêcher le maquereau, dans nos eaux, fait naître une assez importante question. La *Canadienne* eut-elle suffi seule pour forcer ces forbans à déguerpir ?

Je crains que non : une demande aux autorités impériales de continuer d'envoyer comme anciennement, chaque été une frégate sur les côtes de la Gaspésie, ne serait peut-être pas repoussée. Il me semble aussi qu'en augmentant les pouvoirs judiciaires de l'Officier chargée du service de garde côte, les populations ne feront qu'y gagner. Devrait on établir trois stations, l'une sur la côte nord, l'autre sur la côte sud du St. Laurent, et la troisième aux Iles de la Magdeleine, voilà encore une question assez importante à examiner ? Rien de plus précaire que la sûreté des personnes et de la propriété dans ces parages. Ou il faut faire plus, ou il faut se résigner, à voir graduellement tomber entre les mains des amé-

ricains ces mines inépuisables—nos pêcheries.

---

### RÉSUMONS.

D'après une lecture attentive des écrits de MM. Perley, Andrews, Warren, Bossé, Hamel Leboutillier, et autres (\*) la question d'organisation de nos pêcheries comprendrait l'étude des points suivants :

1° Le mode actuel de prendre le hareng, la morue, le maquereau—l'espèce de filets en usage pour cet objet—les améliorations à y faire.

2° Dans quelle saison doit-on faire ces pêches et si c'est le cas que l'on pêche le poisson dans un temps où il est hors de saison et conséquemment de peu de valeur ?

3° La méthode d'après laquelle on prépare le poisson pour les marchés étrangers, afin de voir si cette méthode est vicieuse et en quoi.

4° Doit-on avoir ici comme en Angleterre et aux Etats-Unis, un système compulsoire d'Inspection d'huile et de poisson ?

5° Le tort que l'on fait au hareng, et à la morue, en seinant pour engrais des terres,

(\*) Le nom de M. Ed. Leboutillier me rappelle que lui aussi sous le nom de plume de *Piscator* a publié ces années dernières, d'intéressantes correspondances sur les pêcheries d'eau profonde.

le hareng, aux endroits où il fraie ; nécessité d'une loi pour prévenir cela.

6° Quelle est la quantité de poisson exportée chaque année ? Des étrangers viennent-ils pêcher en dedans des limites garanties par le traité de 1854, aux sujets britanniques ?

7° Serait-il expédient de former des bancs de *clames* afin de suppléer à la boîte quand le hareng et le caplan manquent ?

8° Quel changement devrait-on faire dans le système actuel de primes ? Quel mode a-t-on adopté en France et ailleurs ?

9° Ne serait-il pas plus avantageux d'affermir les estuaires à saumons à longs termes, moins dans le but d'en tirer partie immédiatement qu'aux fins d'engager l'exploitateur à restaurer le saumon pour son avantage et celui du public ?

10° Le mode de contrôle et d'inspection établi dans les autres départements du service public, ne pourrait-il pas avec avantage se pratiquer pour surveiller les pêcheries : en un mot quelle serait l'organisation la moins dispendieuse, la plus effective ?

11° Nécessité pour le Canada de s'entendre avec le Nouveau-Brunswick pour régler le contrôle des pêcheries, sur les limites des deux provinces.

12° Quelles mesures, la législature doit elle prendre pour empêcher l'immense destruction de jeunes poissons, tels que bars, poissons blancs, dorés, carpes, esturgeons, aloses, harengs, saumons qui restent à chaque marée dans les chambres ou coffres des pêches à claies sur la rive sud du fleuve ?

13° Nécessité d'avoir dans le Département des Pêcheries une carte géographique de *chaque* rivière à saumon, appartenant à la Couronne, afin de préciser exactement les bornes et limites que l'on afferme.

14° Que notre Législature rendrait un grand service aux Pêcheries du Canada, en ordonnant à l'instar de la Législature du Nouveau Brunswick, la réimpression pour être distribuées le long de la côte, des admirables instructions pour la capture et la préparation du hareng, de la morue et autres poissons, promulguées à Londres en 1845, par le Bureau des Pêcheries de la Grande Bretagne, contenues dans le Rapport de M. Perley, (page 264.)—ceci me semble d'une importance majeure, surtout depuis que le Bassin de Gaspé est devenu un port franc—la nomination récente de consuls, par l'Espagne et l'Italie, fait espérer de nombreux vaisseaux de ces pays où le poisson de première qualité seulement est en demande.

15° La 27<sup>e</sup> clause de l'acte des Pêcheries devrait être amendée de manière à permettre de pêcher la truite, depuis le 1<sup>er</sup> de janvier jusqu'au vingt de septembre seulement, époque voisine de celle où elle commence à frayer.

16° La loi devrait de plus défendre ici, comme elle le fait en Angleterre, de prendre à la mouche ou autrement les jeunes saumons dans leur première période d'existence, lesquels une fois pris devraient être relâchés immédiatement.

17°. Le service de garde-côte ne serait-il pas plus effectif, s'il se faisait au moyen de canonnières,—d'un faible tirant d'eau comme les *gunboats* anglais ou les *revenue cutters* américains—propres à pénétrer dans les baies, rivières, etc.

Placez une canonnière montée de quatre petite pièces Armstrong, sur la côte nord, une autre aux Iles de la Magdeleine, une troisième sur la côte de Gaspé, et la brutalité des Wilkes se transformera en une aimable courtoisie, en un respect prononcé pour les traités, sans compter le sentiment de sécurité que vous ferez naître et qui appellera en ces parages, et capitaux et exploitateurs.

---

CATALOGUE DESCRIPTIF DES POISSONS QUE L'ON  
TROUVE DANS LE GOLFE ST. LAURENT.

Une esquisse des poissons qui fréquentent les eaux du golfe, aurait sans doute sa raison d'être, son à propos. Comme le goût des sciences naturelles se répand en Canada, je me contenterai d'indiquer aux amateurs, les sources où ils puiseront les connaissances nécessaires : d'abord le *Règne Animal* de Cuvier ; l'*Histoire des Poissons* par Yarrell ; *Fauna Boreali Americana* du Dr. Richardsons ; le *Rapport sur les Poissons de l'Etat de New-York* par De Kay ; le *Rapport sur les Poissons du Massachusset* par Storer ainsi que ses *Observations sur les Poissons de la Nouvelle-Ecosse et du Labrador* ; *Fish and Fishing in the United States, and British Provinces of North America* by Henry W. Herbert (Frank Forrester) ; *the Deep Sea and Coast Fisheries of Ireland* by W. Brabazon ; —Parliamentary Reports of the Board of British Fisheries from 1843 to 1850, inclusive.

---

PERIODE OU L'ON PEUT PECHER LE SAUMON ET  
LA TRUITE ETC.

(Chap. 62 Statuts R fondus )

Défense de pêcher le saumon en aucune manière entre le 1er août et le 1er mars de

l'année suivante—il sera néanmoins permis de le capturer à la mouche depuis le 1er mars jusqu'au 1er septembre.

Sect. 20 et 21. Défense sous une amende de \$20 et confiscation des appareils, de pêcher le saumon de quelque manière que ce soit, aux lieux, étangs ou réservoirs où il a l'habitude de frayer ; ou de barrer les passages artificiels destinés à le faire remonter.

Défense d'obstruer plus du tiers du passage dans aucune rivière avec des rets.

#### *Truites.*

Il est PERMIS de pêcher la truite du 1er février au 20 octobre suivant.

Défense de seïner la truite dans les lacs, ruisseaux et rivières, excepté dans le St. Laurent.

La truite saumonée se prend du 1er février au 15 novembre suivant.

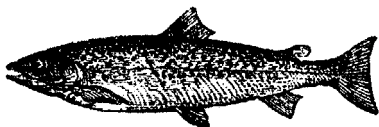
---

#### CONCLUSION.

J'avais promis d'effleurer la vaste question des Pêcheries du Canada, dans quelques articles de gazette. Je l'ai fait ; il m'eût été facile de préciser minutieusement en quoi l'organisation actuelle est défectueuse : mais mon but était de donner main forte à l'autorité, non de l'embarasser. Je ne demande pas l'essai de

nouvelles théories : mais simplement le perfectionnement de la législation actuelle, et si ce travail hâtif peut être de quelque utilité à mes compatriotes, en mettant au grand jour une de nos plus riches sources de prospérité nationale, je me croirai suffisamment récompensé ; je n'aurai pas perdu ma peine.

PISCATOR.



# TABLE DES MATIÈRES.

## PREMIÈRE PARTIE.

	PAGE.
But de l'ouvrage . . . . .	1
Division de la matière . . . . .	6
Pisciculture . . . . .	8
Etat actuel de cette science . . . . .	11
Méthode moderne. . . . .	22
Mémoire du Dr. Adamson . . . . .	27
Rivières au Saumon en Canada . . . . .	40
La Pisciculture en France . . . . .	49
Le Chapitre pour les amateurs de Pêche à la Truite . . . . .	53
Quelles mouches doit on employer pour le Saumon ? . . . . .	61
Belle description du Saumon par Lacepède .	64
Belle description de la Truite. . . . .	76

## DEUXIÈME PARTIE.

Les Pêcheries d'eau profonde. . . . .	83
La Pêche de la Morue, etc. . . . .	101
La Pêche du Veau-Marin . . . . .	109
La Pêche de la Baleine et du Marsouin . .	113
Établissements de Pêche . . . . .	118
Inspection compulsoire de PHuile et du Poisson . . . . .	120
Le Traité de Réciprocité avec les États- Unis . . . . .	122
Protection des Bancs ou fraie le Hareng	124

	PAGE.
Nécessité de relier les établissements de pêche par des chemins . . . . .	126
Marchés étrangers pour le poisson . . . . .	126
Valeur des Pêcheries au Saumon en Canada.	127
Valeur des Pêcheries d'eau profonde . . . . .	128
Organisation des Pêcheries . . . . .	129
Bancs d'Huitres artificiels . . . . .	130
Primes. . . . .	131
Les Iles de la Magdeleine . . . . .	134
Le Garde-Côte Provincial . . . . .	135
Résumé Général . . . . .	138
Catalogue descriptif des Poissons du Golfe . . . . .	142
Période où l'on peut pêcher le Saumon et la Truite . . . . .	142
Conclusion . . . . .	143



## ERRATA.

- Page 34 ligne 25 ôtez " encore."
- " 36 " 15 lisez rêts, au lieu de " rêt."
- " 58 ligne 7<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> lisez les bois, au lieu de " le bois."
- " 61 ligne 13 lisez quelle, au lieu de " qu'elle."
- " 64 " 12 " ombre-chevalier au lieu de " ombre chevalier."
- " 83 " 10 " Consul Américain, au lieu de " Commissaire nommée par les Etats-Unis."
- " 101 " 2<sup>e</sup> " de la, au lieu de " à la."
- " 108 " 16<sup>e</sup> " Anspack, au lieu " d'Auspack."
- " 109 " 22<sup>e</sup> " du, au lieu de " au "
- " 110 " 10<sup>e</sup> " flipper, au lieu de " fipper."
- " 120 " 4<sup>e</sup> " qui résulteraient, au lieu de " qu'il résulterait."

## TRUITES.

J'ai dit (page 81), sur l'autorité de Lacépède, qu'il y avait plusieurs espèces de truites de ruisseau (*salmo fontinalistes*), des expériences récentes du savant Professeur Agassiz démontrent que ce n'est pas le cas, que dans le même ruisseau les truites varient en couleur selon qu'elles fréquentent des endroits plus ou moins ombragés.